



RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

Politiques publiques, orientations et
programmes mis en œuvre sur le territoire

Présenté en délibération au Conseil de Communauté du 5 avril 2022



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les Objectifs de développement durable (ODD) sont 17 objectifs mondiaux que les États membres des Nations Unis s'engagent à atteindre sur la période 2015- 2030.

Ils portent sur une multitude de domaines, allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité.

A leur échelle, les acteurs locaux (institutionnels, entreprises, associations et citoyens) se sont saisis des questions de développement durable en contribuant à relever les défis environnementaux et sociétaux des territoires.

Les collectivités territoriales, à travers la mise en œuvre de leurs politiques publiques, prennent leur part dans l'atteinte de ces ODD.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	5
LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2021	7
I. Transition énergétique et lutte contre le changement climatique.....	9
II. Préserver la biodiversité, des milieux et des ressources	19
III. Améliorer la qualité de vie et l'épanouissement de tous les habitants.....	31
IV. Intensifier la solidarité entre les territoires et les générations	38
V. Produire et consommer durablement	43
VI. Impliquer et mobiliser les élus, les services et le territoire autour des enjeux de développement durable	48

PRÉAMBULE

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, stipule que toutes les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) de plus de 50 000 habitants sont dans l'obligation d'élaborer, en amont du débat d'orientation budgétaire, un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement Durable. Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 définit la structure de ce rapport commenté par la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Si le dérèglement climatique est global, les solutions sont avant tout locales. Au niveau national, nos villes et villages sont responsables de plus de 75 % de la consommation d'énergie et de 80 % des émissions de gaz à effet de serre en raison de la production d'énergie, de la circulation, de l'industrie et du chauffage. Le réchauffement climatique est désormais une réalité. Pas un jour ne passe sans que les médias ne se fassent l'écho des conséquences parfois dramatiques liées à ce phénomène et ses conséquences locales. Nos territoires doivent pour cela se saisir de nouveaux outils afin de construire une démarche territoriale de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses effets, inscrite dans une politique de développement local.

À terme, nous sommes convaincus que cette politique de respect des conditions environnementales et de maîtrise de l'énergie portera ses fruits et qu'elle se traduira par un nouvel élan pour notre territoire, notamment en termes de développement économique et de création d'emplois.

Dans le cadre des compétences qu'elles exercent, les collectivités et leurs partenaires doivent nécessairement s'impliquer dans une démarche visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette démarche s'inscrit dans le Plan Climat régional, en cours de déploiement par la Région Normandie.

Le Plan Climat Air-Energie Territorial, document stratégique pour notre territoire et celui de Dieppe-Pays-Normand, élargi l'engagement de l'Agglomération et de ses partenaires en proposant des actions pour limiter les émissions de GES et la consommation d'énergie dans les secteurs de l'habitat, du transport, de l'agriculture, de l'industrie, du tertiaire, et du développement des énergies renouvelables, au regard du potentiel du territoire. Un volet prospectif s'attache aussi à considérer les enjeux d'adaptation du territoire au changement climatique, concernant notamment la biodiversité, l'érosion du littoral et les phénomènes d'inondations.

La démarche de PCAET ne constitue pas une simple prise de conscience des enjeux locaux : elle a pour vocation d'accompagner les acteurs du territoire vers une modification de leurs modes de vie et une intégration de la dimension climatique et énergétique dans tous les projets.

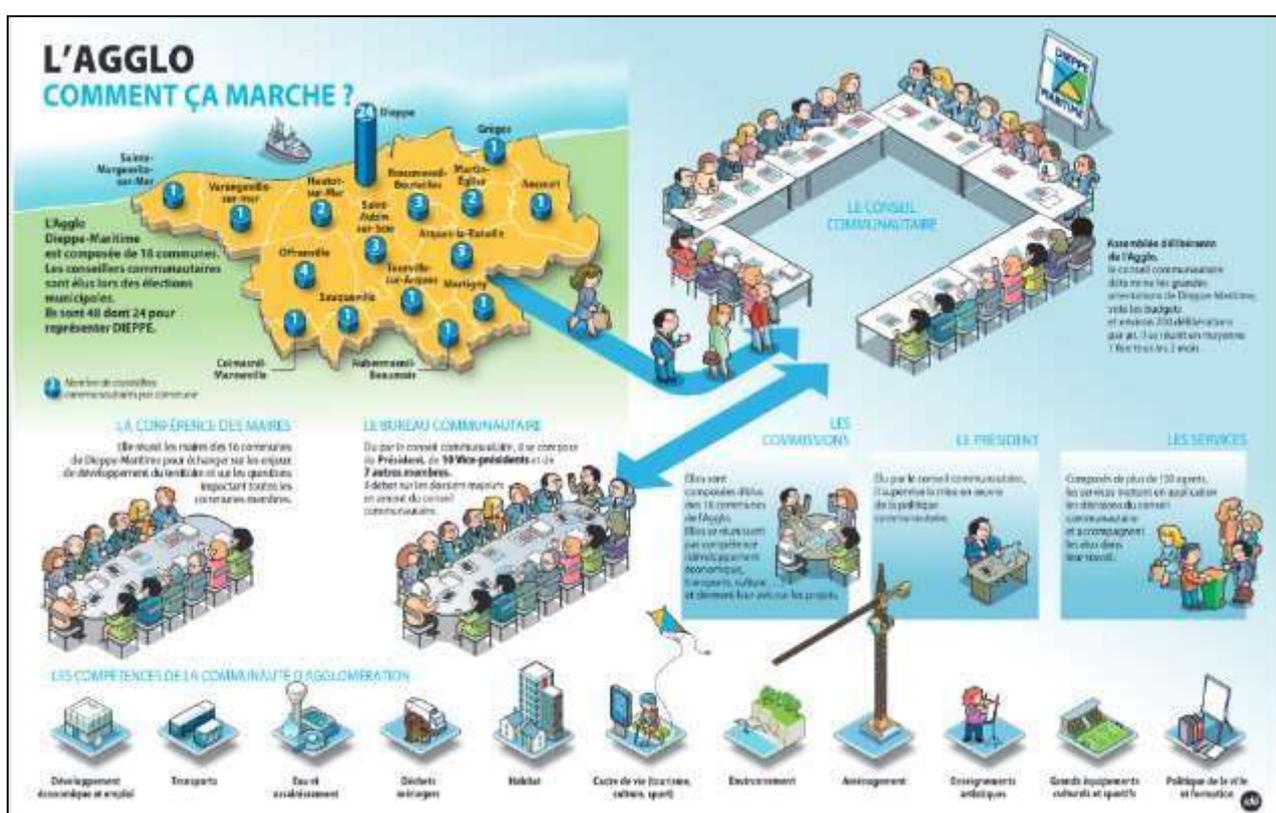
Afin de poursuivre son action et assurer une bonne transversalité entre les élus, les services et les compétences, l'Agglomération a souhaité s'inscrire dans la démarche CITERGIE pour réaliser un état des lieux des actions réalisées, mener une stratégie d'amélioration continue dans les prochaines années avec une approche managériale qui doit être intensifiée au sein des services de l'Agglomération. CITERGIE amènera donc à la collectivité :

- une cohérence d'ensemble des politiques menées localement,
- une accélération de l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre,
- une acculturation des agents et des élus sur ces sujets,
- une visibilité et reconnaissance européenne.

Cette édition est réalisée sur la base de données 2022 et 2021 et dans un contexte sanitaire liée à COVID et aux conséquences sociales et économiques. Ce rapport tente de recenser les actions et politiques publiques les plus significatives, tant au sein du fonctionnement interne de l'administration intercommunale, qu'au niveau des politiques publiques mises en œuvre à l'échelle de l'agglomération Dieppe-Maritime.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Depuis 2003, la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, appelée Dieppe-Maritime, regroupe 16 communes dans le cadre d'un projet commun destiné à améliorer la vie quotidienne de ses 55 000 habitants et 2 000 entreprises. Pour réaliser cette mission, Dieppe-Maritime s'est dotée de nombreuses compétences telles que le développement économique et l'emploi, le tourisme, la culture, l'habitat...



Dieppe-Maritime, 4ème Communauté d'Agglomération du département de Seine-Maritime par sa population constitue également le cœur économique et démographique d'un bassin de vie plus important.

Le pôle dieppois, en bordure de la Manche entre Le Havre et Boulogne-sur-Mer, est situé à un carrefour entre l'Angleterre, le Nord de l'Europe et le bassin parisien. Cette situation géographique se traduit par une tradition portuaire très ancienne et par une relation privilégiée avec l'Angleterre.

Une identité maritime très forte

Le développement de Dieppe et de son agglomération est fortement marqué par la mer et ses différentes activités liées (commerce, plaisance, pêche et transmanche) mais aussi par un tissu économique riche et varié (mécanique, transformation des métaux et automobile, agro-alimentaire, plasturgie...).

Une agglomération riche de son histoire et de son patrimoine

Une des autres caractéristiques de l'agglomération dieppoise réside dans la richesse de son histoire et de son patrimoine. Fortement et naturellement tournée vers la mer qui a longtemps, et sous des formes diverses, favorisé son développement, l'agglomération s'appuie également sur un arrière-pays présentant une importante diversité tant en termes de paysages entre terre et mer (grandes richesses de parcs et jardins et présences de nombreuses vallées...) que de patrimoine (château de Miromesnil où séjourna Guy de Maupassant, château d'Arques-la-Bataille, construction féodale du XI^{ème} siècle...). La Ville de Dieppe a été la première à obtenir le label de Ville d'Art et d'Histoire.

De nombreux artistes ont également séjourné dans la région dieppoise tels que George BRAQUE (enterré à Varengeville-sur-Mer), Claude MONET, Guy de MAUPASSANT...

Une agglomération riche en diversité touristique et en événements

L'agglomération dieppoise offre aussi une diversité touristique et d'événements qui contribuent à sa dynamique et à sa notoriété : Festival International du Cerf-Volant, Tour de France à la Voile, Festival de Musique Ancienne, Golf, Casino, Hippodrome, nouveau centre de balnéothérapie...

//ZOOM// Le développement du Sport sur Ordonnance

L'évaluation Environnementale du Plan Climat-Air-Energie Territorial :

<https://fr.calameo.com/read/0016636420ce767e75b9>

Z



Le SCoT de Dieppe-Pays-Normand (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) <https://www.dieppe-pays-normand.fr/le-scot/le-scot-du-pays-dieppois-terroir-de-caux>

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2022



Ouvert le 14 janvier 2021 le Centre de santé a permis de réaliser à ce jour plus de 4 990 consultations auprès d'environ 1 000 patients sur les deux antennes : centre hospitalier de Dieppe et Offranville. Suite au COVID la convention de Centre Local de Santé a été prorogée de 2 années supplémentaires (2023-2024). La construction d'un Centre de Santé est toujours d'actualité. Une bonne nouvelle pour la population !

Des travaux de réparation du réseau des eaux pluviales ont eu lieu du 10 au 21 janvier 2022, rue des fontaines à Dieppe nécessitant la fermeture de la circulation pendant la durée des travaux ; Une déviation a été mise en place pendant la durée des travaux entraînant une déviation par la rue Jean Daval (sens montant) et la rue Caroline (sens descendant).



Traversée des grenouilles ! Comme chaque année, la route départementale 153, entre Petit-Apperville et la plage de Pourville-sur-mer a été fermée à la circulation du 9 février au 18 mars inclus entre 21h et 6h, afin de permettre le bon déroulement de la migration des amphibiens.

Les métiers en tournée ont fait escale à Dieppe les 1ers et 2 mars 2022 au Casino de Dieppe. De nombreux partenaires ont été présents aux côtés de l'Agence régionale de l'Orientation et des métiers pour présenter un panel de métiers, de secteurs d'activité et de filières d'excellence pendant 2 jours d'animations et de rencontres.



Journée internationale des droits des femmes #8mars Dieppe met à l'honneur la Femme ! Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, Mars 2022 a été au féminin : une exposition "les Pétroleuses" sur le parvis de la Mairie de Dieppe, un Ciné-débat à DSN "A la vie", un forum d'information sur les associations et services en faveur des femmes, en présence d'Aurore Le Goff (militante faisant partie de "L'ONU France Femme") et Florence Tourillon (Psychopraticienne).

Cécile Dufлот, directrice de l'ONG Oxfam France, et ses équipes sont venues à Dieppe dévoiler le parcours du prochain Oxfam Trailwalker, 3eme édition sur notre territoire. Une marche de 100 kms, à parcourir en équipe, qui est partie de Dieppe et a rejoint Quiberville, Varengeville sur Mer, Saint-Nicolas -d'Aliermont, et Berneval-le-Grand, pour se finir à Dieppe. Et tout ça pour la bonne cause !



Ce dimanche 15 mai 2022, dès 10h, le Cap d'Ailly, à Sainte-Marguerite-sur-Mer accueillera la journée « Aventurez-vous » Petits et grands pourront participer à des animations ludiques et gratuites autour de la nature, répartis selon différents ateliers pour découvrir cet Espace Naturel Sensible.

Campus connecté : La phase d'admission complémentaire de Parcoursup s'est ouvert le 28 juin 2022. Les futurs étudiants ont ainsi pu formuler de nouveaux vœux de formation dans les établissements où des places étaient encore disponibles. Mais pourquoi ne pas choisir le Campus connecté de Dieppe ! Des centaines de formations supérieures sont possibles grâce à cet outils mis en place par Dieppe-Maritime !





Le festival Spray dédié aux cultures urbaines, aux graffitis et au street-art a débuté le 2 juillet à Dieppe avec des artistes, un village, des concerts et 250 m² d'espace à animer !

Dieppe-Maritime a organisé en partenariat avec l'association Nouvelles Élégances - Jardin des Loups un atelier « Jardin autrement ». L'objectif de cette animation était de faire découvrir la pratique du paillage et de la permaculture.



Une cérémonie d'accueil pour la commémoration des 80 ans du débarquement du 18 août 1942 a été organisée au siège de Dieppe-Maritime.

A partir du 1er septembre, Rouen et 13 communes de sa métropole sont devenues « Zone à Faibles Emissions mobilité ».

Pour vous rendre dans la métropole, votre véhicule doit désormais disposer d'une vignette crit'air de 0 à 3, au risque d'une amende de 68 €.



Suite à plusieurs annulations dues à la crise sanitaire le Festival international du Cerf-volant a fait son grand retour en 2022. Pour profiter du spectacle et des nombreuses animations une navette a été mise en place à partir des parkings relais ! Samedi 10 et dimanche 11 septembre de 10h à 20h et samedi 17 septembre de 10h à minuit ;

Du 24 septembre au 2 octobre ont eu lieu les deuxièmes rencontres de la biodiversité qui ont regroupé de nombreuses animations, visites nature, spectacles, rencontres, villages associatifs...dont la signature d'un partenariat entre la ligue de protection des oiseaux et Dieppe-Maritime en présence d'Allain Bougrain-Dubourg le samedi 24 septembre 2022.



Le 26 novembre, Dieppe-Maritime et la Ville de Dieppe réunissent sur le Quai Henri IV les acteurs de l'économie sociale et solidaire de notre territoire. L'occasion pour le public de découvrir au travers des allées de ce village les valeurs progressistes et égalitaires de ce courant de notre économie.

Du 29 novembre au 2 décembre le spectacle Ces gens-là écrit et mis en scène par le Marilù Collectif issu d'un atelier d'insertion professionnelle par le théâtre, projet « Paroles de femmes » porté par le PLIE, en partenariat avec Festival Terres de Paroles a été présenté sur différents lieux de Dieppe-maritime.



I. ASSURER LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, c'est un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCAET vise deux objectifs :

- L'atténuation : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire.
-
- Un PCAET comporte des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire dans des temps donnés :
- Pour 2020, les « 3 X 20 % » de l'Union Européenne : réduire de 20 % les émissions de GES ; améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ; porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.
- Pour 2050 : le facteur 4 (diviser par 4 ses émissions de GES sur la base de 1990)
- L'atteinte de ces objectifs implique d'engager un effort soutenu dès aujourd'hui et de poser les bases d'un travail prospectif et collectif avec une ambition : faire émerger une vision du territoire à long terme et la trajectoire pour l'atteindre.

Depuis l'élaboration du PCAET à l'échelle du PETR Dieppe Pays Normand, la coordination du Plan d'actions a été confiée à cette collectivité, mais la mise en œuvre du Plan d'actions est restée de la compétence de chaque EPCI. Ainsi pour Dieppe-Maritime en 2022 parmi les différentes actions significatives réalisées, il ressort :

- la continuité au sein des services de Dieppe-Maritime de la démarche Cit'Ergie, et l'obtention du label Climat-Air-Energie 2 étoiles,
- la continuité de démarche de campus connecté au sein de DM, et de télétravail pour les services de Dieppe-Maritime,
- la mise en place d'un service de location de vélos pour les usagers avec actif insertion à la gare routière de Dieppe ,
- la poursuite des navette de bus avec parking relais lors des grands événements du territoire,
- le travail préparatoire au lancement d'un plan alimentaire territorial (PAT),
- la sensibilisation et l'éducation des habitants à l'éco-consommation, à leur empreinte carbone et au problème du gaspillage alimentaire au travers du Plan Local Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- la replantation de haies bocagères et d'arbres dans les champs et chez les particuliers dans une démarche d'agroécologie et d'agroforesterie, dans le cadre des territoires engagés pour la nature en partenariat actif avec le syndicat mixte des bassins versants Arques et Saane, Vienne et Scie,
- le soutien à la filière de pêche durable au travers de la candidature retenue pour créer un GALPA qui démarrera en 2023,
- La poursuite des missions de la Maison de la Rénovation et la mutualisation de ce dispositif avec les communautés de communes de Falaise du Talou et de Terroir de Caux,

- l'obtention du Label RSE proposé par la Région Normandie pour les ZI d'Eurochannel, et de Douxmesnil,
- la préparation au lancement du cadastre solaire proposée par le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 76) pour promouvoir le photovoltaïque auprès des particuliers et des communes,
- la finalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur sur Dieppe et l'accord des élus et des partenaires pour sa création,
- Le lancement d'un Appel à Manifestation D'intérêt pour le développement du Photovoltaïque sur le patrimoine de Dieppe-Maritime et de la Ville de Dieppe.

Depuis 2020, deux rencontres annuelles ont lieu entre techniciens référents du PCAET dans les 3 Etablissements Publics Coopération Intercommunal composant Dieppe Pays Normand sous l'égide du PETR, pour faire un point précis sur l'état d'avancement des actions du PCAET. (Cf. actions citées ci-dessus pour Dieppe-Maritime)

En 2023, conformément à la loi, une évaluation à mi-parcours devra être engagée. Cette évaluation aura pour objectif de mesurer, les efforts réalisés par chaque EPCI et l'état d'avancement des différentes dynamiques en rapport aux objectifs du PCAET.

Cette évaluation devra aussi être l'occasion de relancer la consultation des citoyens au travers des différentes actions à réaliser ou en cours.

Une démarche d'amélioration continue : le Label « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » de l'ADEME

Afin de poursuivre son action et assurer une bonne transversalité entre les élus, les services et les compétences, l'Agglomération a souhaité s'inscrire en 2019 dans la démarche CIT'ERGIE, (renommée Label « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » TETE) pour réaliser un état des lieux des actions réalisées, mener une stratégie d'amélioration continue dans les prochaines années avec une approche managériale qui doit être intensifiée au sein des services de l'Agglomération.



Le Label est un outil permettant d'évaluer globalement la politique, la stratégie et les actions de la collectivité et amène à la collectivité :

- une cohérence d'ensemble des politiques menées localement,
- une accélération de l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre,
- une acculturation des agents et des élus sur ces sujets,
- une visibilité et reconnaissance européenne.

Cette labellisation est pour Dieppe-Maritime une démarche efficace de management par la qualité qui favorise l'amélioration continue. Elle entretient une forte dynamique au sein des services de l'Agglomération.

Le 3 mars 2022, Dieppe-Maritime a rejoint les collectivités françaises et européennes exemplaires en matière de politique énergétique et climatique en obtenant le label Climat Air Énergie (CAE) 2 étoiles, avec un score de 44.8%.

Dieppe-Maritime souhaite en 2023, continuer cette démarche pour aller chercher en 2024 une labélisation 3 étoiles.

Pour mener à bien sa politique Energie-Climat, l'Agglomération s'appuie sur des moyens humains, techniques et financiers : des Directions Projet qui intègrent les enjeux Climat-Energie dans la mise en œuvre des compétences, un budget Energie-Climat identifié pour mener des actions directes (Etude réseau de chaleur, financement de la Maison de la Rénovation, accompagnement Citergie, convention Atmo Normande, les Alliances de la Transition, ...). Des instances de concertation ont été créées au fil des années : Comité Permanent Energie-Climat, Commissions Transversales, ... Aujourd'hui, c'est dans le cadre du Comité Permanent Energie-Climat que la transversalité s'opère autour de ces enjeux. Il est à noter que l'Agglomération a mis en place des Commissions Transversales permettant de travailler étroitement avec les communes membres de la collectivité.

Le Comité de Pilotage CITERGIE a pour rôle :

1. Sur le PCAET : de communiquer les avis autour de ce document stratégique tout au long de son élaboration, et de sa mise en œuvre qui s'est déclinée dès 2020.
2. De coordonner, et de suivre la démarche du label TETE au sein des services de l'Agglomération,
3. De s'assurer de la cohérence des politiques Energie-Climat en lien avec les autres politiques structurantes de Dieppe-Maritime (Aménagement, Environnement, Economique, Patrimoniale...),

Suite à l'audit de la collectivité par l'auditeur National ADEME, réalisé dans le cadre de labélisation TETE en janvier 2022, il avait été souligné la nécessité de mettre en place des indicateurs précis d'évaluation des politiques publiques menées.

Aussi en mai 2022, Dieppe-Maritime a fait appel à une stagiaire venant de l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques de Rennes, spécialisée en évaluation des politiques publiques des collectivités afin de créer une matrice d'évaluation continue

Cette matrice basée sur le référentiel « européen energy award », nous a permis de classer chaque action du plan d'actions suivant 3 indicateurs maximum par fiche, en indicateurs de service, de territoire, ou indicateur spécifique. Ce travail réalisé avec chaque référent dans les services de Dieppe-Maritime, a permis de redéfinir les objectifs à atteindre, le calendrier à tenir, et les paramètres à prendre en compte dans l'évaluation continue.

Qu'il s'agisse du suivi de la qualité de l'air (polluants, Gaz à Effet de Serre), de notre politique énergétique (consommation de l'éclairage public, des véhicules, de nos bâtiments), de notre politique environnementale (respect biodiversité, randonnées, actions de sensibilisation, gestion des eaux...), ou de notre mode de gestion (création d'un budget vert, clauses environnementales dans les marchés publics), nombreux sont les domaines pour lesquels un suivi en continu de nos politiques publiques et de leur impact sur le développement durable se met en place au sein de la collectivité.

//ZOOM// -Le Schéma Directeur Immobilier de Dieppe-Maritime

En partenariat avec l'ADEME, Dieppe-Maritime réalise un Schéma Directeur Immobilier, outil d'aide à la prise de décision, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable à la croisée de multiples enjeux. Il s'agit d'améliorer la gestion des actifs immobiliers en vue de les maintenir en bon état, d'améliorer leur qualité d'usage, de rationaliser leur occupation en la faisant évoluer en fonction des besoins, de renforcer la performance énergétique et de maîtriser le coût global des équipements.

Adapter le territoire au changement climatique en lien avec les Syndicats de Bassins Versants et les services de l'Etat

L'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

La Compétence GEMAPI a été transféré par Dieppe-Maritime aux Syndicats de Bassins Versants. Les actions les plus structurantes en matière de prévention des inondations pour les territoires consistent en :

- la surveillance, l'entretien et la réhabilitation des digues qui sont des ouvrages passifs faisant rempart entre le cours d'eau en crue ou la mer et le territoire devant être protégé; la réglementation (le décret n° 2015-526 du 12 mai 2015, dit "décret digues") impose que ces ouvrages soient désormais réorganisés en "système d'endiguement";
- la création et la gestion des aménagements hydrauliques plus divers fonctionnant sur le principe général du prélèvement d'une partie du cours d'eau en crue aux fins de stockage (restauration de la continuité écologique, ..),



Programme d'Actions de Prévention des Inondations

A l'initiative des 2 Syndicats de Bassins Versants (SBV) de l'Arques et de la Saône, Vienne et Scie, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a été élaboré en 2020 et 2021 en partenariat avec les acteurs du territoire. Signé le 15 décembre 2021, le papi est rentré en phase opérationnelle en 2022.



Si la plupart des actions sont réalisées sous Maîtrise d'ouvrage des SBV, Dieppe-Maritime porte certaines d'entre elles :

- campagne de sensibilisation aux risques d'inondation auprès des entreprises (PPRLI) débutée en 2022,
- campagne de sensibilisation auprès des populations temporaires (élaboration en 2023),
- accompagnement des Plan de Continuité d'Activités (à lancer),
- diagnostics de vulnérabilité des services publics sous compétence de la collectivité (Assainissement, collecte des déchets - à lancer).

//ZOOM// -Signature d'un Contrat Territoire Eau-Climat avec l'Agence de l'Eau

Le Syndicat mixte du bassin-versant (SMBV) de l'Arques, l'agglomération Dieppe-Maritime, les syndicats d'eau 02 Bray, du plateau aliermontais, de la vallée de l'Eaulne, la commune de Londinières et le syndicat mixte du port de Dieppe ont signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, un Contrat de territoire eau et climat (CTEC). Objectif : « Travailler ensemble pour maintenir un bon état de la qualité de nos eaux. À l'heure où nous percevons des signes de raréfaction en lien avec le dérèglement climatique, il nous faut protéger cette ressource », a expliqué Frédéric Weisz, président du SMBV Arques.

Vers la définition d'une stratégie de résilience du territoire de Dieppe-Maritime

En 2021, l'ADEME Normandie a proposé aux territoires normands de s'inscrire dans une démarche collective pour définir une stratégie territoriale de résilience pour faire face aux différents crises et chocs subis par le contexte climatique, sanitaire et économique.



Face à ces problématiques, l'ADEME Normandie a décidé de lancer une opération collective « territoires résilients et de coopération » auprès d'une dizaine de collectivités volontaires. L'objectif de cette démarche est que ces collectivités puissent :

- S'approprier et intégrer la notion de résilience dans leurs politiques de transition,
- Coconstruire une méthode visant à établir l'état des lieux de la résilience de leur territoire
- Expérimenter un programme d'actions visant à améliorer leur résilience

La candidature de Dieppe-Maritime a été retenue au sein de cette opération collective au regard, d'une part, du niveau d'avancement de la collectivité sur la transition écologique et, d'autre part, des nombreuses initiatives, volontaires, réglementaires réalisées par les diverses institutions / collectivités présentes sur le territoire au regard des enjeux d'anticipation et d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et la raréfaction des ressources

Cette opération collective proposée par l'ADEME permettra d'appuyer l'agglomération pour formaliser sa stratégie de résilience territoriale au regard des effets du changement climatique sur le territoire et notamment l'adaptation au recul du trait de côte, submersion marine et inondations - ruissellements mais également les effets systémiques possibles sur le territoire (gestion de la ressource en eau, gestion des mobilités, gestion de la hausse des températures, gestion des populations et du maintien des services publics, ...)

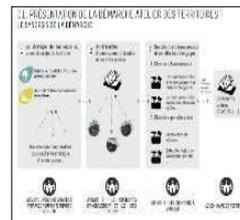
En 2023/2024, il sera organisé dans un premier temps un séminaire de présentation de l'Atelier des Territoires réalisé en 2020 et 2021 qui a permis de faire un tour complet des vulnérabilités, des enjeux et des études menées actuellement, avec les élus, acteurs institutionnels, et économiques.

Dans un second temps, au regard des enjeux de résilience des acteurs économiques et notamment la cible Entreprises / Industries / TPE / PME, il sera proposé des temps de sensibilisation, animation autour de la résilience de leur activité et plus globalement des zones d'activité dans lesquelles elles sont installées

L'enjeu est de passer d'une culture du risque à une culture de la résilience par l'organisation de temps fort d'animation de ces acteurs. La mobilisation pourra être facilitée dans le cadre du Label RSE de la Région Normandie dont 2 zones sont labellisées (Eurochannel et Douxmesnil) et présente une forte participation des entreprises.

L'Atelier des Territoires : définition d'une stratégie d'adaptation au changement climatique Travail avec les services de l'Etat

L'Atelier des territoires propose aux acteurs locaux d'élaborer collectivement une vision d'avenir à partir des atouts et des ressources locales, des dynamiques et des coopérations interterritoriales. L'objectif est de faciliter l'émergence de stratégies partagées et innovantes pour un développement et un aménagement durable à partir d'une méthodologie fondée sur une co-construction et une co-validation entre élus et État.



La Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise et la DDTM de Seine-Maritime ont répondu à cet appel à projet sur la thématique de la résilience face aux risques naturels et, en particulier, la prise en compte des risques liés au recul du trait de côte. En octobre 2019, la candidature de Dieppe Maritime a été retenue sur les thématiques de la gestion du trait de côte et des enjeux d'aménagements sur le territoire de l'agglomération. Le bureau INTERLAND a été retenu par la DDTM pour accompagner l'Agglomération et ses communes dans cette démarche et a pu réaliser une immersion sur le territoire en février 2020 avec des ateliers participatifs qui se sont déroulés en 2021.

Massifier de la rénovation de l'habitat privé et diminuer les consommations d'énergies

La Maison de la Rénovation a été inaugurée fin novembre 2018. Elle est le service public de rénovation énergétique de l'habitat qui couvre les territoires de l'Agglomération, de la Communauté de Communes falaise du Talou et la Communauté de Communes Terroir de Caux. Elle accompagne les particuliers de la définition de leur projet jusqu'à la réalisation des travaux et l'obtention des aides financières.



Ce guichet unique regroupe :

- l'espace France Rénov' (ancien espace INFO-ENERGIE)
- des permanences de l'Agence Départemental d'Information sur le Logement (ADIL)
- le Programme d'Intérêt général « Amélioration de l'Habitat » appuyé par l'Anah et le Département,

Programme d'Intérêt général « Amélioration de l'Habitat »

Le PIG, a démarré le 1er novembre 2022 et permet aux propriétaires occupants ou bailleurs (hors périmètre OPAH RU de la ville de Dieppe) d'obtenir des aides pour leurs travaux tout en leur garantissant un accompagnement et des conseils gratuits. Mis en place depuis automne 2009 par l'Agglomération en partenariat avec l'ANAH, le Département et la CAF, ce programme de rénovation de l'habitat privé résulte d'un constat : la région dieppoise dispose d'un réel potentiel de logements qui nécessite des travaux.

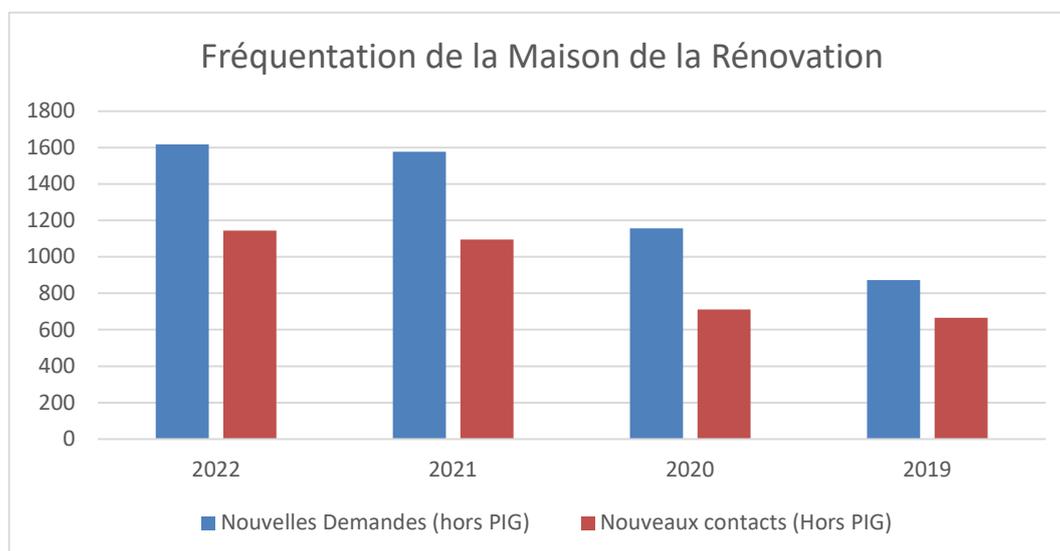
Espace France Rénov'

Dans le cadre de ses missions, l'Espace France Rénov' propose des conseils neutres, gratuits et objectifs sur la rénovation mais également un accompagnement personnalisé (sans critères de ressources) : de la définition du projet de rénovation jusqu'à l'obtention de solutions de financement et à la réalisation des travaux.



Il accompagne des particuliers vers 2 dispositifs :

- Le dispositif de Ma Prime Rénov' : accompagne les particuliers les plus éloignés de l'INTERNET dans l'enregistrement de leur demande. Cela peut concerner un ou plusieurs gestes de rénovation. Il n'y a pas de conditions de ressources pour être accompagné dans ce cadre,
- Le chèques éco-énergie de la Région Normandie qui permet à tous particuliers de bénéficier d'aide pour la réalisation d'un audit ou pour des travaux, dès lors que le bouquet de travaux envisagé amène un certain gain énergétique (40% minimum).



Accompagnement dans le cadre de « Ma Prime Renov' »

Nombre de ménages accompagnés dans le cadre de « Ma prime renov' »	Montant de travaux générés	Montant de subventions sollicitées (MPR, CEE, Département, Caisses de Retraite)
87 Dont 51 sur Dieppe-Maritime Dont 19 sur Terroir de Caux Dont 17 sur Falaises du Talou	997 486 €	452 396€

33 ménages accompagnés répartis :

- 21 ménages ayant bénéficiés d'un audit Région :
 - 9 ménages de Dieppe-Maritime
 - 8 ménages de Terroir de Caux
 - 4 ménages de Falaises du Talou
- 5 ménages ayant bénéficiés d'une évaluation énergétique
- 7 ménages ayant bénéficié d'une aide de la Région pour des travaux dont 3 pour des travaux atteignant les performances BBC
 - 6 ménages de Dieppe-Maritime
 - 1 ménage de Terroir de Caux

Le Déploiement du dispositif VOLTALIS sur le territoire,

Dans le cadre de ses objectifs climat-énergie, Dieppe Maritime soutient la démarche de Voltalis, initiative concrète permettant aux habitants du territoire chauffés à l'électricité de bénéficier gratuitement d'un boîtier innovant de maîtrise et de réduction de leur consommation d'énergie.

Ce boîtier connecté est proposé gratuitement par la société française Voltalis, opérateur qualifié par RTE (Réseau de Transport d'Électricité). Il permet de réaliser jusqu'à 16% d'économies d'énergie et de mieux maîtriser ses consommations.

Son principe ? Réduire sur une très courte durée (11 minutes en moyenne par effacement), la consommation des appareils de chauffage et d'eau chaude électriques aux moments où le réseau électrique en a le plus besoin et sans que cela n'affecte le confort.

Agrégées simultanément sur 309 logements, ces réductions de consommation ont permis depuis le début du partenariat avec Voltalis de limiter le recours à des centrales thermiques polluantes et de réduire les consommations d'électricité dans les communes de Dieppe-Maritime de 193 MWh et d'éviter l'émission de 86 Teq CO₂ (équivalent de 430 000 km parcourus en voiture).



Production d'énergie renouvelable : l'affaire de tous

Une Alliance Solaire pour le développement du Photovoltaïque

Organisés par Dieppe Maritime et Normandie Energie depuis 2019, plusieurs ateliers ont été proposés aux entreprises afin de développer le solaire photovoltaïque, objectif du Plan Climat. L'objectif est de se faire rencontrer les professionnels entre eux (entreprises, développeur solaire, financeurs, ...).

Au programme : Produire et consommer son électricité grâce au photovoltaïque ? l'autoconsommation, un levier de compétitivité, financement des projets solaires, rencontres et retours d'expériences d'entreprises, ...

En 2022, 3 ateliers se sont déroulés mobilisant plus d'une centaine de participants. La



dynamique se poursuivra en 2023. Déjà plusieurs entreprises sautent le pas et souhaite développer le solaire photovoltaïque accéléré par le contexte énergétique actuel.

Plus de 50 participants par ateliers, et des projets photovoltaïque à venir...

Vers la création d'un réseau de chaleur public

Une première réflexion a été menée dès 2009 et centrée sur le réseau de chaleur privé de Neuville sur lequel l'unité de cogénération a finalement été reconduite.

Une nouvelle réflexion relancée en 2018 a conduit à la réalisation d'une étude d'opportunité visant à la création d'un réseau ex-nihilo sur la partie ouest de la ville, englobant deux périmètres géographiques distincts au sein d'un même service public de distribution d'énergie calorifique : d'un côté un réseau à créer à l'Ouest de la ville et de l'autre le réseau existant de Neuville. L'intérêt principal étant de faire bénéficier à l'ensemble du périmètre un tarif de l'énergie.

En 2020, Dieppe maritime a lancé une étude de faisabilité avec l'Association Biomasse Normandie. Fin 2021, a été présenté le périmètre du réseau de chaleur, son approche économique. En 2022, suite à la présentation des approches économiques et financières, les élus et les partenaires de la collectivité ont validé la création du réseau de chaleur.

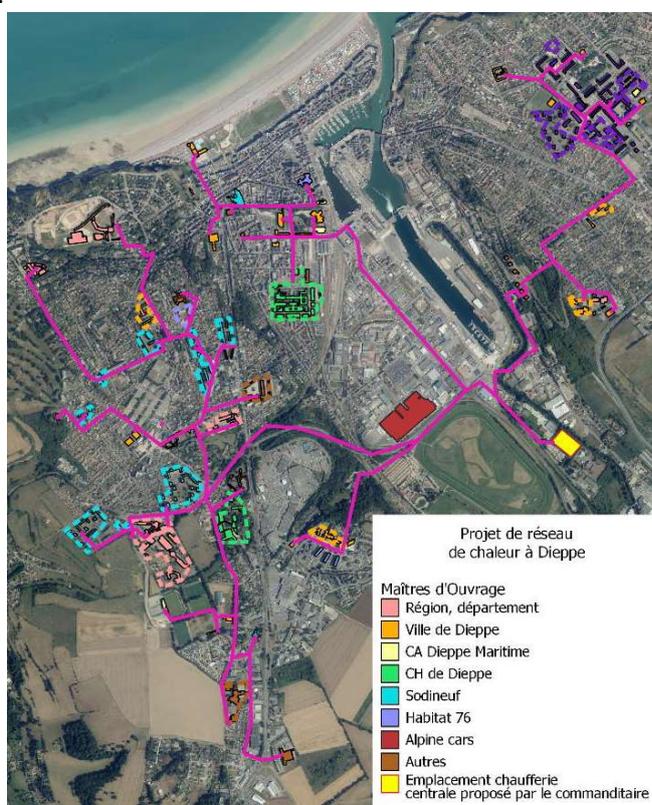
Le périmètre élargi concerne un patrimoine public et privé important :

- Près de 2 800 logements collectifs,
- 7 établissements de santé ou retraite,
- Presque 20 établissements d'enseignement,
- 3 piscines,
- 1 centre industriel (Alpine cars),
- Plus de 20 autres bâtiments publics.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Une chaufferie centrale avec : une puissance bois de 16 MW (12 + 4), une puissance appoint/secours de 40 MW, une emprise foncière totale d'environ 2 200 m².
- Une configuration permettant de garantir une mixité bois-ENR de 90 %, ce qui représenterait des consommations de 32 000 t/an de bois et de 10 000 MWh PCS/an de gaz.
- La création d'un réseau de chaleur urbain de canalisations pré-isolées enterrées, d'une longueur de 23km, s'ajoutant aux 3km existant du réseau Neuville,
- 99 sous-stations et une densité énergétique de 2,6 MWhu/ml.

En 2023, l'agglomération proposera au conseil de communauté de transférer la compétence « réseau de chaleur » à la collectivité afin de lancer les études nécessaires pour la définition du Contrat de délégation.



Une qualité de l'air extérieure analysée avec ATMO NORMANDIE

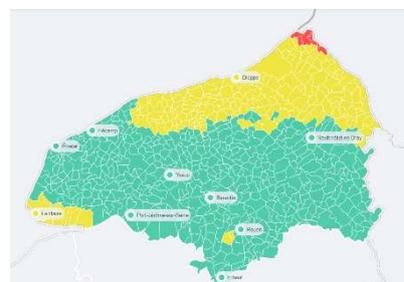
Dieppe-Maritime adhère à l'association ATMO NORMANDIE depuis 2010 et permet de bénéficier de l'analyse des données atmosphériques. 2 stations sont implantées sur le territoire permettant des relevés quotidiens sur la qualité de l'Air : avenue Gambetta et au Cap d'Ailly, permettant des mesures proches et éloignées du trafic automobile.

En 2022, le partenariat avec ATMO Normandie a permis de modéliser différentes données de la qualité de l'air sur notre territoire, ainsi que certains polluants tels que le NO₂, les PM₁₀, et PM_{2.5} (dioxyde d'azote, particules fines 10 microns et 2.5 microns).



ATMO Normandie a aussi réalisé la mise en œuvre d'une carte de Diagnostic de l'Air + superposition des Etablissements Recevant du Public de l'agglomération de Dieppe de partager les constats et d'envisager des démarches d'atténuation.

Pour connaître l'état de la qualité de l'air sur le territoire et la prévision à venir pour les prochaines 24h, rendez-vous sur le site internet de l'Agglomération ou bien de l'ATMO.



Afin d'améliorer la perception de la santé au travers de la qualité de l'air, il est aussi envisagé d'engager une démarche de sensibilisation des citoyens à la qualité de l'air par la mise en place d'un atelier micro-capteurs (année 2023), ainsi que dans un collège volontaire pour travailler sur le sujet de la qualité de l'air (année scolaire 2023-2024).

//ZOOM// La Ville de Dieppe analyse la qualité de l'air intérieur de ses écoles

La ville a réalisé en 2020 des diagnostics qualité de l'air au sein des écoles en s'appuyant sur les recommandations du guide pratique 2019 pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants.

La ville a notamment effectué les démarches suivantes :

- Evaluations des moyens d'aération des établissements (prévus 4^{ème} semestre 2020)
- Remplissage des grilles d'auto-diagnostic (en organisant une réunion par établissement associant l'ensemble des intervenants - entre le 02/11/2020 et le 18/12/2020)
- en complément du remplissage des grilles, réalisation de campagnes de mesure de CO₂ via des capteurs enregistreur Pyrescom class'air

II. PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

Dieppe-Maritime « Territoire Engagé pour la Nature »

Au-delà de la reconnaissance des actions menées par l'Agglomération et ses partenaires pour préserver et développer la biodiversité, le dispositif « Territoires engagés pour la Nature » propose aux collectivités de placer la biodiversité au centre de leurs politiques publiques. En s'engageant à mettre en œuvre un plan d'actions dans un délai de 3 ans, les collectivités agissent concrètement dans leur territoire pour préserver la biodiversité.

Les projets, en mobilisant les différents services d'une collectivité ainsi que les acteurs socio-économiques locaux, créent une dynamique en faveur de la biodiversité et fédèrent le territoire autour d'un même objectif.

Protéger et valoriser les « Espaces Naturels Sensibles »

En lien avec le Département, le Conservatoire du littoral et la commune de Varengeville-sur-Mer, Dieppe-Maritime assure, tout au long de l'année :

- la surveillance des Espaces Naturels Sensibles ENS du Cap d'Ailly, du Bois de Bernouville et Bois des Communes)
- la valorisation des sites auprès du grand public et des scolaires,
- la gestion écologique du site du bois des Communes, en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels Normandie-Seine (Cen NS).

Sur l'ensemble des sites ENS du territoire, et en complément des programmes de valorisation mis en place sur la totalité du territoire, des actions de sensibilisation et de valorisation sont assurées, tout au long de l'année, par Dieppe-Maritime, en partenariat avec le Département, à destination du grand public, des scolaires « à la demande », des groupes « à la demande » et à l'occasion d'événementiels locaux.

Les animations thématiques proposées et assurées par Dieppe-Maritime avec ses partenaires, dans le cadre de la politique de valorisation ENS du Département, concernent les aspects suivants :

- présentation des dispositifs liés à la politique ENS 76,
- découverte généraliste ou thématique du site (flore/faune, mares et amphibiens, au fil des saisons, géologie, Terre & Mer...),
- découverte plus spécifique des mares et de ses habitants ; du patrimoine culturel / historique et naturel du territoire en lien avec les ENS (en coanimation)
- Sorties « Bien-être » développées en 2022 avec une sophrologue / réflexologue, répondant à un besoin croissant du grand public sur ces thèmes qui permettent de relier l'Homme à son environnement.

Depuis quelques années, Dieppe-Maritime développe le principe de coanimation ou animation à plusieurs voix qui rencontre un beau succès et permet de créer un réseau d'acteurs sur cette thématique. Les partenaires actuels sont :

- L'association ESTRAN, sur le volet Littoral et géologie,
Dominique CORRIEU-CHAPOTARD, Guide-conférencière free-lance, sur le volet patrimoine-historique et culturel local,
- Le Groupe Ornithologique Normand sur le volet « Patrimoine naturel et avifaune »,
- Le Groupe Mammalogique Normand sur le volet « faune / mammifères »
- Le Conservatoire d'espaces naturels Normandie sur les volets « Gestion écologique et écopâturage »,
- Nouvelles Élégances sur le volet « Permaculture et bien-être »,
- Cécile CALDERIN et Evelyne GEIGER, sophrologues, sur le volet « Nature et Bien-être »,
- L'association Cap d'Ailly, sur le volet historique du Phare d'Ailly,
- L'association « Les Naturalistes du Talou » sur le volet « Patrimoine naturel et botanique »,
- et la troupe « Raconte-moi la campagne » sur le volet « Nature contée »

BILAN 2022 VALORISATION ENS

Programme annuel ENS DM / CG76	18 animations	186
Programme ENS DM/CG76 hors saison	5 animations	97
Scolaires ENS "groupes à la demande"	9 animations	293
Adultes ENS "groupes à la demande"	4 animations	50

Protéger et valoriser les « Espaces Naturels remarquables »

En lien avec Dieppe-Tourisme et les communes du territoire, Dieppe-Maritime assure tout au long de l'année :

- Un programme d'animations Nature autour de la « Trame Verte et Bleue & Paysages ». Ces sorties sont grand-public et sont organisées sur presque toutes les communes du territoire,
- Un programme d'animations « Mares et zones humides » programmées, souvent, à l'occasion d'événementiels nationaux (Fête des mares, Fête de la Nature, SEDD...),
- Un programme d'animations « à 2 voix » avec la Ville de Dieppe, sur le « Château de Dieppe et sa biodiversité »,
- Un programme d'animations de découverte du massif domanial d'Arques, en partenariat avec l'Office National des Forêts (visites généralistes et thématiques)

Toutes ces animations sont proposées au grand public. Elles sont également proposées « à la demande » pour les groupes constitués (associations, séminaires, Eductours, ...) et les scolaires du territoire (et au-delà).

En 2022, certaines dates des différents programmes ont été annulées en raison des conditions météo (tempête au printemps, canicule en été).

BILAN 2022 VALORISATION « NATURE & BIODIVERSITE »

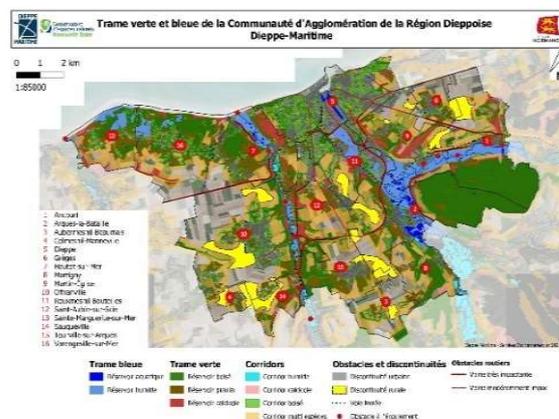
Balade Nature « TVB »	16 animations	123 personnes
Evènementiels Nature & Biodiversité	6 animations	114 personnes
Visites "Zones humides"	1 animation	22 personnes
Visites Forêt Arques (ONF)	8 animations	36 personnes
Visites thématiques Forêt Arques	2 animations	60 personnes
Scolaires, GàD - FAQ	1 animation	28 personnes
Scolaires GàD « Nature & Biodiversité »	3 animations	49 personnes
Grand public Château VDD	2 animations	20 personnes

En 2022, ce ne sont plus de **1000 personnes** qui ont été sensibilisées lors des sorties natures organisées par le service Environnement de Dieppe-Maritime

Accompagner la prise en compte des cartes « Trame Verte et Bleue » avec les communes du territoire

Validées par la DREAL et le Conservatoire d'espaces naturels Normandie (CenN), la Trame Verte et Bleue issue du Schéma régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a été déclinée et précisée sur tout le territoire entre 2017 et 2019.

Les cartes « territoriales » ont été fournies aux communes en 2020 afin d'être utilisées comme outil lors des travaux de révision de documents d'urbanisme. L'objectif est d'accompagner les communes dans leurs travaux, d'orienter les projets d'urbanisme afin de concilier tous les enjeux (urbanisation, démographie, économie mais également écologique et protection du patrimoine naturel).



La prise en compte des réservoirs écologiques à enjeux, des discontinuités majeures à résorber sont des objectifs majeurs pour l'avenir et l'attractivité de notre territoire.

Partenariat avec l'Office National des Forêts

La Forêt domaniale d'Arques, propriété de l'Etat et gérée par l'Office national des Forêts, constitue le poumon vert de l'Agglomération et accueille, sur ses 1 000 hectares de superficie, un nombre important de visiteurs. La promotion et la valorisation de la forêt domaniale d'Arques pour le plus grand nombre constitue un aspect primordial du projet.

La fréquentation très importante, la multiplicité des usages et la taille limitée du massif impliquent la nécessité de l'élaboration concertée d'un projet d'aménagement structurant.

Ces derniers mois, représentants de l'Office National des Forêts, élus locaux et services techniques de la collectivité se sont rencontrés afin de valider la mise en œuvre d'une première convention d'entretien du massif domanial (à intervenir en 2023) et le principe d'organiser un premier Comité de Gouvernance du massif domanial d'Arques en 2023.

A noter : les évènements organisés par l'ONF (Opération « Forêt propre », collecte écocitoyenne copilotée avec des associations locales...) et les opérations de sensibilisation menées par Dieppe-Maritime permettent de mieux connaître les modalités d'intervention de l'ONF sur ce massif, la richesse fragile de l'écosystème forestier qu'il importe de préserver de manière engagée et efficace et de préciser les différents usages du massif.



Organiser les circuits de Randonnée sur le territoire de l'Agglomération

Depuis juillet 2018, le diagnostic territorial des sentiers et boucles de randonnée existants a été réalisé. Un programme d'harmonisation et de clarification de l'offre de randonnée, initié en 2011, a été repris et complété sur l'ensemble du territoire dieppo-marin.

L'Agglomération Dieppe-Maritime a rencontré fin 2018 - début 2019 chaque commune pour présenter le dispositif général lié à l'inscription au PDESI, les tracés de boucles sur leur territoire et les modalités possibles de gestion des sentiers déclarés d'intérêt communautaire.

En 2022, 10 boucles de randonnée ont été validées en Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

L'Agglomération doit désormais statuer sur l'activation de compétence « aménagement des sentiers de randonnées » sur lesquels une reconnaissance d'intérêt communautaire impliquera la prise en charge du balisage / sécurisation du tracé. L'entretien des chemins restera à la charge des communes.

Plan Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM Normandie) - Conseil et accompagnement des communes

En 2022, en lien avec la commune de Martigny qui souhaite travailler sur la valorisation et la protection d'une zone humide d'1.4 hectares en bord de Varenne, DM a proposé la réalisation d'un projet tuteuré à un groupe d'étudiant en BTS « Gestion et Protection de la Nature » de la Maison Familiale Rurale de Coqueréaumont.

Ce projet durera 1 an (de mai 2022 à avril 2023). L'objectif est de diagnostiquer et caractériser la parcelle (réalisation d'inventaires naturalistes), proposer aux élus de la commune des pistes de projet d'aménagement et de valorisation et fournir, à l'issue de la période de stage, un plan de gestion qui sera décliné sur cette parcelle afin de conserver le caractère humide de la zone, de maintenir la biodiversité existante, de renforcer les atouts naturalistes de la parcelle et de permettre au grand public de profiter de cette zone de quiétude.

Depuis 2021, une classe du Centre de Formation des Apprentis André Voisin de Dieppe travaille, en lien avec DM et la commune de Rouxmesnil-Bouteilles, sur un projet de valorisation de la mare communale des Salines.

Plusieurs propositions ont été réalisées par les élèves de section « métallerie / chaudronnerie » du CFA. Après le choix d'un cahier des charges défini en commun avec les élus de la commune, la pose des modules de valorisation a eu lieu en mai 2022 en présence du maire, des élus, des représentants de DM et de l'équipe pédagogique en charge du projet au CFA André Voisin.



Un panneau d'information sera réalisé dans un second temps par le CFA et la commune principalement sur le volet « naturaliste » des espèces présentes sur site : les Amphibiens et les Odonates.

D'autres communes sont accompagnées au fil de l'eau sur leurs projets en lien avec les mares et zones humides (Ste Marguerite-sur-Mer, par exemple).

Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Depuis 2019, les services de DM élabore une carte Rouge des EEE végétales du territoire. Cette carte se complète au fil du temps, en lien avec les services techniques des communes.

Dans le cadre de la gestion écologique de l'espace naturel sensible local du Bois des Communes, une zone de développement de la Renouée de Bohême a été identifiée, en bordure de frettes, sur une surface d'environ 10 m².



Cette surface a permis au service de Dieppe-Maritime de lancer, depuis fin 2021, une expérimentation de lutte basée sur de l'arrachage manuel 4 fois par an : 2 interventions en fin de printemps et deux interventions en début d'automne. Les pieds arrachés, les rhizomes déterrés sont laissés sur site pour séchage sur bâche avant évacuation pour incinération. Les premiers résultats sont assez encourageants.

Dans le nouveau contrat concernant l'eau potable, un objectif de performance du réseau a été fixé ; Il doit être de 76 % de rendement pour 2022, sera de 81% minimum en 2028 et de 87 % minimum, à l'échéance du contrat en 2033.

Par ailleurs tous les compteurs d'eau sur Dieppe vont être équipés de modules radio qui permettront d'ici 2 ans, de connaître en temps réel les consommations à partir de relevés faits automatiquement lors du passage des bennes à ordures ménagères. Ainsi l'identification des fuites sera faite beaucoup plus rapidement, et une économie des GES sera réalisée par le non déplacement de véhicules pour réaliser le relevé des compteurs.

Une étude de sécurisation du réseau d'eau potable sur le secteur de Dieppe et d'Offranville sera également lancée en 2023.

Par délibération, le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable a été fixé, en 2022, à 0.5%

Dans le nouveau contrat d'assainissement Veolia a mis en place des outils permanents de mesure afin de réduire les consommations électriques induites.

Des objectifs de réduction des infiltrations d'eaux claires dans les réseaux ont aussi été définis. Ils sont fixés à 6 m³/jr/km de réseau pour 2022, 4.5 m³/km/an en 2028, et 3 m³/km/an pour 2033.

A partir de 2023, Veolia s'engage par ailleurs à mettre en place un système de récupération des eaux en sortie de la STEP de Dieppe pour alimenter les cuves des hydrocureurs. Cela devrait représenter une économie d'eau de l'ordre de 7 000 m³/an.

Le Grand Cycle de l'eau

Par l'action des 2 syndicats de Bassin Versants, celui de l'Arques et celui de la Saane, Vienne et Scie, de nombreuses actions sont menées pour gérer les eaux pluviales hors zone urbaine, préserver la ressource en eau et préserver la biodiversité : restauration de continuité écologique, reconquête des mares, gestion et entretien des rivières, plantations de haies pour limiter le ruissellement, ...

Concernant les eaux pluviales urbaines, en 2022, un diagnostic des schémas existants a été réalisé.

Celui-ci va permettre à compter de 2023 de travailler à l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle de l'EPCI.

Un travail d'acculturation des opérateurs locaux est par ailleurs réalisé afin de les inciter à faire de l'infiltration à la parcelle, pour réduire les rejets sur réseaux.

Réduire et valoriser les déchets

Plus de 30 000 tonnes de déchets ménagers sont collectés chaque année sur les 16 communes de Dieppe-Maritime. Ordures ménagères, emballages recyclables et en verres...

Chaque type de déchet représente pour la collectivité autant de services et de modes de traitement différents, mobilisant des moyens humains et matériels très importants.

A Dieppe, la collecte est assurée par un service en régie composée d'une cinquantaine d'agents.

Le SMEDAR (Syndicat mixte d'enlèvement des déchets ménagers de l'arrondissement de Rouen) est en charge du traitement des déchets. Sur les 15 autres communes, le service est assuré par des prestataires privés sous contrat.

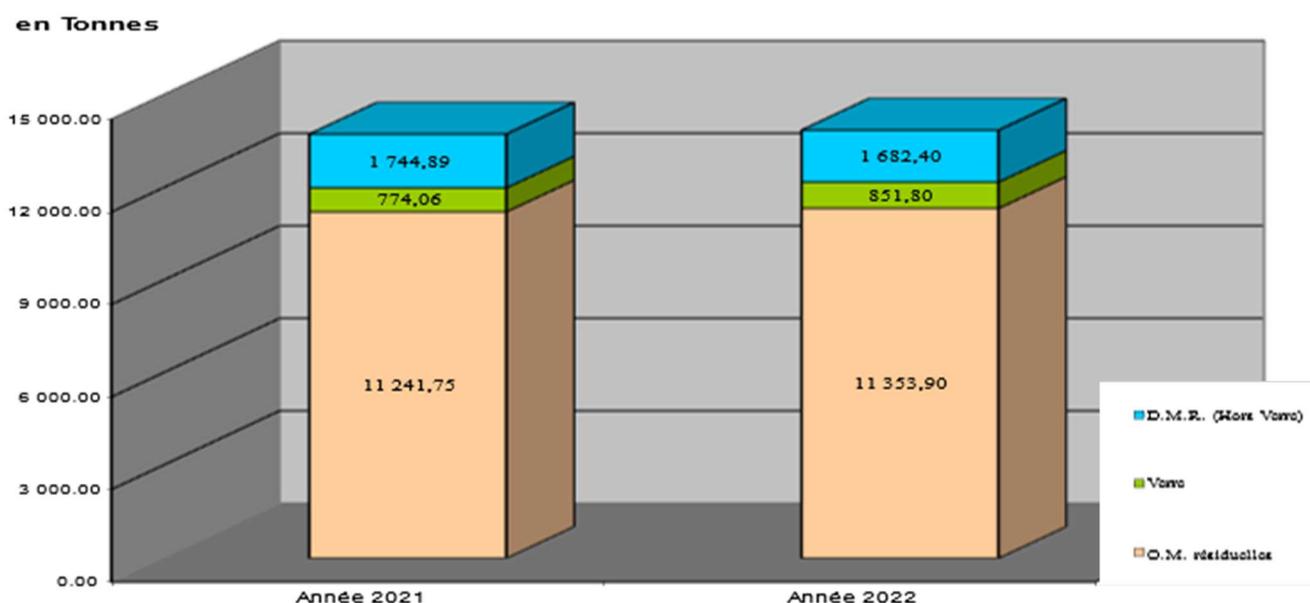
La loi du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (loi TEPCV) vient renforcer les objectifs en matière de déchets de la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (loi « Grenelle II ») et manifeste ainsi la volonté avérée du législateur de renforcer la politique de prévention.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Une production de déchet en hausse entre 2021 et 2022

Entre 2021 et 2022, il est constaté une hausse de la production de déchets. Cette hausse peut s'expliquer par le volet « fréquentation touristique » et la reprise économique de 2022

Evolution des quantités de déchets Ménagers et Assimilés collectés



	Année 2021		Année 2022	
	Quantité (en T)	Part (%)	Quantité (en T)	Part (%)
D.M.R. (Hors Verre)	1 744,89	12,68	1 682,40	12,11
Verre	774,06	5,63	851,80	6,13
O.M. résiduelles	11 241,75	81,69	11 353,90	81,75
Total	13 760,70	100,00	13 888,10	100,00

Un plan d'actions en faveur de l'Extension des Consignes de Tri des emballages ménagers de Dieppe par le SMEDAR

Le SMEDAR déploie le plan « BOOST », une large campagne de communication menée en partenariat avec ses 5 adhérents et le soutien financier de CITEO.

Le plan BOOST, qu'est-ce que c'est ?

C'est un programme d'actions qui va permettre d'optimiser la collecte de tous les emballages plastiques grâce à un travail de coopération entre les acteurs de la collecte, du tri et du recyclage.

L'objectif est d'informer et sensibiliser l'ensemble des habitants de notre territoire sur les consignes de tri en vigueur.

« Ces consignes de tri permettent de simplifier le geste de tri : « c'est un emballage ou un papier ? alors il n'y a plus de question à se poser, il va dans le dispositif de tri (bac/sac jaune/colonne d'apport volontaire pour les déchets recyclables) » Stéphane Barré, Président du SMEDAR.

De nouveaux points d'Apport Volontaire Enterrés sur le bout du quai

Cinq colonnes enterrées supplémentaires ont été installées : deux sur le boulevard de Verdun et trois, place du Hâble.

Ces colonnes de 5 m³ chacune sont des équipements mis à la disposition des usagers pour permettre une meilleure gestion des déchets et notamment du tri.



Généralisation du tri à la source des biodéchets

Dieppe-Maritime a réalisé une étude préalable au tri à la source des biodéchets. Dans le cadre d'un appel à projet ADEME / Région Normandie « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Normandie », Dieppe-Maritime a répondu à la session 4 pour la mise en place du tri à la source des biodéchets.

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV) impose la généralisation du tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier

2024. Le paquet économie circulaire de l'Union européenne, adopté en 2018, impose aux pays de l'UE de mettre en place le tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023. De fait, les collectivités territoriales concernées ont l'obligation de mettre en place le tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024.

C'est dans ce contexte réglementaire fort que Dieppe-Maritime a réalisé une étude préalable à la mise en place du tri à la source des biodéchets en Normandie.

Cette dernière a défini le schéma territorial pour la prévention et la gestion des biodéchets résumé en 3 grands axes :

1. Mise en œuvre d'une politique ambitieuse pour lutter contre le gaspillage alimentaire.
 - L'objectif est de toucher 50 % de la population d'ici 2025. Dieppe-Maritime va mettre l'accent sur la sensibilisation du grand public et sur la sensibilisation des élèves et enseignants dans les cantines scolaires.
2. Réduction de la production des déchets verts via le broyage des végétaux
 - Une première action est prévue, à destination des ménages uniquement, via le prêt d'un broyeur à végétaux. Cette action vise à encourager les habitants à conserver sur site leurs végétaux par la pratique du paillage et du compostage individuel.
 - La seconde action consiste à acquérir un broyeur professionnel afin de proposer les services suivants :
 - Broyage sur place pour les particuliers,
 - Broyage en déchetterie pour avoir un stock de broyat pour le compostage collectif, les communes et les particuliers,
 - Prêt du broyeur aux communes pour la gestion des végétaux in-situ.
3. Gestion des biodéchets définie selon le secteur :
 - Afin de répondre aux préconisations nationales, la gestion de proximité est privilégiée sur l'ensemble du territoire via le compostage individuel, partagé en pied d'immeuble, ou autonome en établissement pour les écoles et les résidences pour personnes âgées autonomes. Cependant, en fonction du tissu urbain, une solution de collecte est proposée en complément. Pour cette dernière un réseau de points d'apport volontaire aérien sera implanté sur l'ensemble du territoire de Dieppe-Maritime.
 - La collecte des biodéchets en points d'apport volontaire sera réservée exclusivement aux biodéchets des ménages.

De nouvelles bornes de collecte des Textiles

Dieppe-Maritime a adopté le 25 juin 2019 son premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'objectif de ce programme est de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire. Parmi ces déchets figurent les textiles usagés. Ces derniers représentent 1.3% du gisement total des déchets ménagers et assimilés soit un ratio de 8.8 kg/an/habitant.

Pour ce faire, outre une première convention déjà établie avec l'éco-organisme Eco-TLC, Dieppe-Maritime a passé une nouvelle convention avec l'association Actif Insertion afin de renforcer le dispositif du tri des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC). Il s'agit de favoriser le tri des vêtements, du linge de



maison et d'ameublement, et des chaussures par la densification du maillage des bornes d'apport.

Il a ainsi été mis en service 38 bornes supplémentaires sur le territoire communautaire. Ce nouveau dispositif permet également d'agir en faveur de l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi.

Densifier / redynamiser les espaces urbains et périurbains et reconvertir les friches urbaines

Le Programme d'actions foncières (PAF) : recyclage du foncier, reconversion de friches et traitement de la pollution

Dieppe-Maritime, territoire fortement marqué par son tissu industriel, compte sur son territoire plusieurs friches qui ont été identifiées dans le Programme d'Actions Foncières conclu avec l'EPF de Normandie...

Certains de ces sites nécessitent une recomposition urbaine et économique car ils sont bien souvent intégrés au cœur du tissu urbain et offrent par là même, des espaces et superficies intéressantes pour reconstruire « la ville sur la ville ». C'est par exemple le cas de la friche « Derycke-Labbé » ciblée comme secteur stratégique de reconversion pour des opérations d'habitat. La requalification de ce secteur, notamment en entrée de ville, marqué par l'absence de qualité urbaine ne pourra que contribuer à une image attractive du territoire.

En parallèle du portage foncier, l'EPFN accompagne plus particulièrement la collectivité sur les friches de Regma à Arques-la-Bataille et le secteur du Chemin de la rivière sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles avec le lancement en 2022 d'études de restructuration et de valorisation, permettant d'éclairer les choix quant à la faisabilité technique et économique des projets, d'avoir une vision globale en matière d'aménagement et d'adopter une stratégie réaliste de mise en œuvre des opérations.

Le recyclage foncier constitue en effet un véritable enjeu pour le territoire, où la réutilisation de sites industriels désaffectés doit permettre d'accueillir de nouvelles activités en offrant une alternative à la consommation d'espaces agricoles ou naturels.

Le traitement des friches et leur reconversion sont une déclinaison du volet foncier du Contrat d'agglomération. Cette action vise à maîtriser la consommation de l'espace en permettant de dégager une nouvelle offre foncière pour l'implantation d'activités, d'habitat ou d'équipement dans les zones urbaines. Certaines parcelles, grevées de contraintes multiples (risques inondations, pollutions...) sont inscrites à vocation environnementale.

La participation de Dieppe-Maritime au dispositif « Action Cœur de Ville » piloté par la Ville de Dieppe

Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Élaboré en concertation avec la ville de Dieppe, Dieppe-Maritime et les 3 partenaires financiers nationaux du programme, la Banque des territoires,



Action logement et l'Agence nationale de l'habitat, le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation engageront tant la commune que son intercommunalité ainsi que les partenaires publics et privés. À partir d'un diagnostic complet de la situation du centre-ville concerné, un comité de projet local détermine les actions de revalorisation concrètes à mener autour de cinq axes :

- 1- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- 2- le développement économique et commercial ;
- 3- l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- 4- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- 5- l'accès aux équipements et services publics.

Dieppe-Maritime a acté en décembre 2022 un avenant 4 à la convention-Cadre ACV avec l'intégration de 9 nouvelles opérations

III. AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES HABITANTS

Poursuivre la politique de santé publique à l'échelle intercommunale

Pour répondre à cet enjeu, l'Agglomération Dieppe-Maritime s'est rendue compétente en 2020 sur l'Action Sociale en déclarant d'Intérêt Communautaire l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, le soutien au Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et la création et l'exploitation d'un centre de santé intercommunal en partenariat étroit avec l'Agence Régionale de Santé de Normandie, la Ville de Dieppe et les communes de l'Agglomération.

Un Contrat Local de Santé (CLS) Intercommunal

Le CLS est conclu à l'échelle de l'agglomération l'Agglo, la Ville de Dieppe et l'Agence Régionale de Santé de Normandie sur la période 2020-2022 et vise à répondre aux problématiques identifiées sur le territoire. Des groupes de travail impliquant les acteurs locaux ont été mis en place et ont permis de partager le diagnostic territorial, exposé ci-avant et de fixer des axes de travail prioritaires qui ont été validés par les partenaires :

- Axe 1 : Renforcer l'offre de soins sur le territoire
- Axe 2 : Prévenir les conduites à risque
- Axe 3 : Promouvoir la santé des enfants et des jeunes et soutenir la parentalité
- Axe 4 : Favoriser l'inclusion, l'accès à la prévention et aux soins des publics les plus vulnérables (en situation de handicap, en situation de précarité)
- Axe 5 : Accompagner le parcours de vie et de santé des personnes vieillissantes

Renforcer l'offre médicale sur le territoire : la création d'un Centre de Santé Intercommunal

Comme de nombreux territoires, l'agglomération Dieppe-Maritime a vu son offre de soins de premier recours connaître une évolution négative au cours des 10 dernières années. Cette crise de démographie médicale s'est traduite notamment par une baisse du nombre de médecins généralistes. L'effectif présent sur le territoire est ainsi passé de 54 à 46 praticiens entre 2009 et 2019. Pourtant, les personnes âgées de plus de 60 ans, qui nécessitent une prise en charge plus soutenue, représentent aujourd'hui 31.9% des habitants alors qu'elles n'étaient que 23.4% dix ans plus tôt.

Le 14 janvier 2021, le Centre de Santé a ouvert ses portes avec 2 antennes : Dieppe et Offranville. Un couple de médecins généralistes a rejoint les effectifs de l'Agglomération pour répondre à l'enjeu de démographie médicale. Le premier est installé au sein de la Maison Médicale de Garde située à l'entrée du Centre Hospitalier de Dieppe. Le second médecin exerce au sein du pôle de santé d'Offranville.

Le centre de santé est ouvert à tout public et pratique des tarifs conventionnés. Il a réalisé 4990 consultations auprès d'environ 1000 patients.



En 2022, la dynamique de recrutement des médecins s'est poursuivie : 1 médecin à temps partiel (0.5 ETP) est venu renforcer l'antenne d'Offranville afin de poursuivre son développement et d'accroître le nombre de patients pris en charge. Ce recrutement a, par ailleurs permis d'élargir l'amplitude horaire du centre favorisant ainsi l'accès à un plus grand nombre de patients.

En 2023, le Centre de Santé est renforcé de 4 médecins permettant de créer une antenne dans le quartier du Pollet.

D'autres actions sont portées par la ville de Dieppe dans le cadre du Contrat Local de Santé

- Action 1 :

Le programme de déploiement des compétences psycho sociales (CPS) sur neuf séances à l'école Sonia Delaunay auprès des CM1 et des CM2. A travers les animations CPS, l'objectif est de développer les capacités des jeunes à répondre efficacement aux exigences et aux difficultés de la vie. Les CPS ont un impact positif sur le développement global, le bien-être, la résilience, la réussite scolaire, et permettent de réduire les troubles anxiodépressifs, le suicide et les conduites à risques chez les enfants et les jeunes.

- Action 2 :

Les interventions d'éducation à l'alimentation au centre social l'Archipel qui ont pour objectifs de favoriser le développement des connaissances sur les notions d'équilibre alimentaire et de relayer les campagnes de santé nationales. Les sujets abordés sont les suivants : apprentissage des groupes alimentaires, importance de l'eau et de l'activité physique, création d'un repas équilibré et importance de la régularité des repas.

- Action 3 :

Les ateliers socio-esthétiques qui ont lieu une fois par mois dans les quatre résidences pour personnes âgées de la ville. Au-delà de favoriser le bien-être de nos aînés et d'être à leur écoute, les objectifs de ces ateliers sont de restaurer l'estime de soi, de lutter contre l'isolement et de favoriser l'expression et la prise en compte des difficultés psychologiques de chacun. Ils sont animés par une professionnelle de l'association Inseraction et sont ouverts à tous les aînés du quartier.

//ZOOM// Le développement du Sport sur Ordonnance

La pratique d'une activité physique adaptée (APA) permet d'améliorer l'état de santé ou de limiter l'aggravation des malades souffrant de maladies graves ou chroniques. Afin de favoriser l'accès à cette pratique pour ses habitants, Dieppe-Maritime et la ville de Dieppe ont signé en septembre 2022 une convention de prestation avec une association spécialisée.

Sur prescription d'un médecin, les bénéficiaires sont reçus par un coach en APA qui évalue les capacités du patient et l'oriente vers une structure sportive labellisée. Les séances sont prises en charges par les collectivités au titre de la première année de pratique.

Développement des pratiques artistiques et culturelles

Dieppe-Maritime participe activement à l'épanouissement des habitants en proposant notamment l'accès à des pratiques artistiques par sa gestion de l'Ecole de Musique intercommunale Francis POULENC et par son adhésion au Sydempad qui gère le Conservatoire à rayonnement départemental Camille Saint-Saëns.



Les équipes pédagogiques innovent en repensant régulièrement les parcours d'enseignement musical. Des auditions d'élèves sont organisées régulièrement, ainsi que des concerts et projets artistiques d'envergure, irriguant l'ensemble du territoire et incitant au développement des pratiques amateurs.

D'autres actions concourent à l'épanouissement des habitants : instauration de la gratuité des bibliothèques et médiathèques du territoire, soutien aux structures de diffusion du territoire et leurs actions de médiation socio-culturelles. Parmi lesquels les soutiens à l'Académie Bach, Dieppe Scène Nationale, Festival du Film Canadien de Dieppe, Festival Terres de Paroles Festival Normandie Impressionniste, Festival Sur les Chemins du Phare d'Ailly...

L'année 2022 a notamment été marquée par les 42 ans du Festival international du Cerf-Volant, dont ce fut la 21e édition, reportée depuis deux ans en raison de la crise Covid.

Intitulée « La Planète à l'honneur », elle fut axée sur le thème de la protection de la planète, la protection animale et la protection de la biodiversité.



Des événementiels transversaux sont mis en œuvre conjointement par les services Culture, Environnement et Prévention des Déchets. Citons le dernier en date : Lecture performée de la création littéraire de Gabrielle Schaff « Veules-les-Roses », traitant en filigrane la thématique du recul du trait de côte, mise en voix par Olivier Saladin et Karine Preterre et mise en images par Alexandra Fleurantin ; avec le soutien du Conservatoire du Littoral et le Ministère de la Culture

La Station nautique « Dieppe Pays Normand »

Le label Station nautique a été attribué en 2005. Dans ce cadre, de nombreux acteurs du nautisme et de la pêche de loisir du territoire dieppois travaillent autour de projets communs et de l'animation de la station pour le développement durable des activités nautiques à finalités sportives et touristiques.



Depuis le 1er janvier 2020, la station nautique est pilotée par le PETR « Dieppe Pays normand ». Plusieurs démarches environnementales ont été menées auprès des

acteurs de la Station Nautique dans le cadre de leur activité.

En 2022, la station nautique a préparé sa demande de labélisation pour la période 2024-2028.

Cela a été l'occasion de rappeler à l'ensemble des acteurs nautiques, l'engagement du label France Station Nautique (FSN) en matière de démarche de respect de l'environnement. La station nautique a donc proposé à ses acteurs des règles et des solutions à mettre en place pour respecter ces engagements.

Celles-ci respectent plus particulièrement :

- La sensibilisation au respect de l'environnement,
- L'information des pratiquants en particulier grâce à une charte de bonne conduite, ainsi qu'une procédure de gestion des déchets.

La station a proposé également des outils d'auto-évaluation et un mémoire pour l'utilisation de produits « propres ».

Et d'autres actions

- Mise en place sur juillet /août du Point Plage à Dieppe (mise en avant des activités nautiques) : location de supports nautiques et balades nautiques encadrées en kayak ou en paddle,
- Mise en place en juillet /août d'un jardin des mers, structure d'accueil et de découverte de tout ce qui touche à la mer pour les enfants de 3 à 10 ans,
- Invitation du public à découvrir ou redécouvrir les activités nautiques locales à travers les associations et partenaires installés sur le territoire du PETR.



DEEPMOB, le Transport Urbain de l'Agglo amélioré et plus solidaire

Les services de mobilité de Dieppe-Maritime, DEEP MOB, intègre la gestion des lignes régulières, d'une navette gratuite de centre-ville, des lignes scolaires et du transport à la demande sur l'ensemble des 16 communes de l'agglomération dieppoise.

Tous les quartiers de Dieppe sont reliés à tous les grands équipements (Etablissement de santé, centres commerciaux, centres administratifs, gares ferroviaire et routière).



Depuis 2019 et le nouveau Contrat de Concession, le réseau DEEPMOB modernise les outils à destination des usagers et participe à la transition énergétique : informations en temps réel aux principaux arrêts, bus hybrides, wifi gratuit dans les bus, nouveau site internet, etc, ...Toutes les lignes urbaines du réseau sont désormais 100% connectées.

En 2020, les élus de l'Agglomération ont décidé de créer un Pass'Mobilité Jeune permettant de voyager pour moins de 5 € par mois sur tout le réseau urbain.

Pour rappel, en prenant les transports en commun, une personne émet 3 fois moins de CO2 qu'une personne utilisant son véhicule personnel. 20 personnes dans un bus, c'est 16 voitures en moins dans la circulation et par conséquent moins de rejet de gaz à effet de serre et de gaz polluant.

Les transports en commun contribuent ainsi activement au développement durable en réduisant les rejets de CO2 par personne et par déplacement ; l'utilisation des transports en commun devient au 21ème siècle un geste écocitoyen.

Soucieux d'agir pour l'environnement, le réseau DEEP MOB sensibilise l'ensemble de ces collaborateurs aux gestes écocitoyens avec la mise en place progressive d'une charte développement durable qui présente les bons gestes à adopter :

- Impression de l'ensemble de la documentation commerciale sur du papier recyclé,
- Tri des déchets,
- Maîtrise des consommations de carburant,
- Maîtrise des impressions papiers,
- Assurer le respect de l'environnement sur l'ensemble du dépôt, de l'atelier et de l'agence.

Après une expérimentation en 2018, une navette électrique qui relie la gare SNCF à la plage a été mise en place en 2019. Sur un circuit allant de la gare à l'hôpital en passant par le Bout du quai et le boulevard de Verdun, cette navette propose un départ toutes les 25 à 30 minutes, de 8h55 à 19h15 du lundi au samedi.



Lors des grands évènements du territoire (Foire aux Harengs, Cerfs-volants) et pendant la période estivale de 2021, l'Agglomération a mis en place des navettes entre les parkings relais d'Aline Renault et de l'hippodrome afin de limiter la circulation de véhicules en hypercentre ville de Dieppe et sur le front de mer. 24307 personnes ont ainsi pu être transportées sur les deux week-ends de septembre (10 et 17 septembre) pour la rencontre des cerfs-volants.

Une solution de parking de délestage d'autant plus nécessaire que s'est ouvert en 2021 la phase de test du Pont Colbert, fermé pour 3 semaines à la circulation, et que, en front de mer, le Boulevard Foch sera rendu aux piétons pour toute la période estivale.

En 2022, l'application « My MOBI » a été mise en place sur le territoire permettant de faciliter l'accès à la réservation du Transport à la demande,

*La **fréquentation du TAD** entre le premier semestre 2021 et 2022 a évolué de **+ 22 %** soit 11 747 voyages réalisés.*

*La **fréquentation totale du réseau DEEPMOB** a augmenté de **+ 33%** sur la même période soit 806 735 voyages réalisés.*

En 2022, la fréquentation du réseau a retrouvé sa dynamique d'avant la crise sanitaire, fidélisant de plus en plus les usagers.

La poursuite du service de location de vélo en saison estivale : ACTIF'VELOC

En 2022, grâce à la maison du vélo mise en place à la gare routière et au partenariat passé avec Actif insertion 296 contrats de location de vélos, et vélos électriques ont pu être signés pour un total de 610 journées de location.



Développer / Créer des cursus universitaires sur le territoire

Quitter Dieppe pour faire ses études, ça peut être compliqué. Grâce au Campus connecté, ouvert en septembre 2021 dans les locaux de Dieppe-Maritime il est possible de suivre un cursus étudiant à distance, depuis Dieppe, et auprès de l'université choisie.

Campus connecté permet des dizaines de formations, de tous les niveaux, dans tous les domaines, et prodiguées par les meilleurs établissements d'enseignement. A ce jour 14 personnes sont inscrites dans des formations pour 2022-2023.



Pour rappel, en 2019, la Ville de Dieppe a été retenue pour l'ouverture d'une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), dans le cadre du programme Action cœur de ville.



Cette antenne qui se trouve dans les locaux de Dieppe-Maritime à côté du campus connecté forme ainsi un tiers-lieu dédié aux formations supérieures pour les salariés. Elle couvre un large champ de compétences dans un éventail de 35 filières métiers avec plus de 600 étudiants concernés.

IV. SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Poursuivre le soutien à la construction de logements accessibles à tous : le Programme Local de l'Habitat

L'habitat est une préoccupation permanente pour les élus de Dieppe-Maritime. L'agglomération est en effet marquée par une forte tension de la demande en logement locatif social et un parc privé ancien qui nécessite parfois des réhabilitations importantes. Concernant ce dernier point, Dieppe-Maritime met en œuvre depuis le 1er novembre 2022 un Programme d'Intérêt Général afin d'accompagner et de soutenir financièrement les propriétaires dans les réhabilitations de leur logement.

En toile de fond se posent des questions de condition de vie, d'insertion mais aussi d'attractivité territoriale. Un sujet global donc, que l'Agglo a pris à bras le corps à travers différentes actions et réalisations.

Les 6 orientations du PLH sont les suivantes :

- Mieux stabiliser la population sur le territoire dieppois pour enrayer le déclin démographique en proposant une offre neuve, diversifiée et qualitative ;
- Poursuivre et amplifier la réhabilitation du parc ancien, pour traiter l'habitat indigne, massifier la rénovation énergétique et éviter les dévalorisations ;
- Définir une véritable stratégie foncière pour limiter l'étalement urbain et avoir une meilleure maîtrise des perspectives de développement ;
- Améliorer le parc social existant, agir en faveur d'une plus grande mixité sociale et territoriale ;
- Mieux répondre aux besoins en hébergement et en logement des ménages les plus fragiles en s'appuyant sur des partenariats renforcés ;
- Animer, observer et évaluer la politique de l'habitat.

A noter, la bonification des aides aux bailleurs pour la mise en place d'outils de suivi des consommations par les locataires, l'intégration des énergies renouvelables, la réduction des consommations en énergie...

Le scénario de production de logements retenu par les élus est celui de 1 080 logements à produire sur la période 2020-2025, soit 180 logements par an, dont 50 logements locatifs sociaux par an.

Une aide en faveur des bailleurs sociaux est également prévue par le PLH pour les soutenir dans les opérations de réhabilitation de leur parc, et notamment pour les travaux d'amélioration énergétique.

Reconduire la dynamique du Plan d'Insertion par l'Insertion Economique : le PLIE 4^{ème} génération

Le PLIE est une « main tendue » pour les personnes souhaitant un retour à l'emploi au travers d'un accompagnement personnalisé et individualisé. Diverses actions sont proposées afin de favoriser une insertion durable dans l'emploi. Evaluation en milieu de travail, recherche d'aides financières pour une formation, soutien psychologique, valorisation et image de soi, expression, etc...



Les outils dont dispose le PLIE sont nombreux et efficaces.

Pour bénéficier du PLIE, il faut remplir l'une des conditions suivantes et résider sur les territoires de la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, de la Communauté de communes Falaises du Talou, ou de la Communauté de communes Terroir de Caux : demandeur d'emploi depuis plus d'un an, travailleur handicapé, âgé de plus de 50 ans, jeune de moins de 26 ans, bénéficiaire des minimas sociaux (ASS, AAH...), bénéficiaire du revenu de solidarité active.

En 2022, Sur 190 dossiers étudiés, 90 ont été intégrés sur le PLIE 4 au cours de l'année 2022 dont 61 sur Dieppe Maritime, 23 sur Falaises du Talou, et 6 sur Terroir de Caux. Aussi, 219 personnes ont bénéficié à ce jour, d'un accompagnement PLIE 4^{ème} génération sur la période 2021 et 2022.

//ZOOM// Paroles de Femmes - Un spectacle pour évoquer ses épreuves et sortir de l'isolement

Marilù collectif et le Plie, le plan local pour l'insertion et l'emploi vont permettre à des femmes à monter un spectacle à Dieppe pour retrouver le chemin de l'emploi.

L'objectif du projet « Paroles de femmes » : en cinq semaines, faire monter sur scène des femmes éloignées de l'emploi et présenter un spectacle à un public notamment composé de potentiels employeurs. Un beau défi, mené avec une belle énergie par un groupe d'artistes

Poursuivre la mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2023 au sein des quartiers prioritaires de Dieppe

Les quartiers issus de la géographie prioritaire concernent uniquement le territoire de la Ville de Dieppe (3 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville - QPV : Neuville Nord, Val Druel et Bruyères - Ferme des Hospices). Au vu de cette particularité, il a été décidé un co-pilotage Dieppe-Maritime / Ville de Dieppe pour l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville 2015-2023.

Chaque collectivité pilote donc les piliers du Contrat de Ville en fonction de ses compétences propres, à savoir la Ville de Dieppe sur les piliers 1 et 2 (Cohésion Sociale et Renouvellement Urbain) et Dieppe-Maritime sur le Pilier 3 (Développement Economique, Emploi, Formation, Insertion et commerce de proximité).

En 2022, sur un total de 479 557 €, l'Etat, Dieppe-Maritime et la Ville de Dieppe participeront respectivement à hauteur de :

- 273 187 € pour l'Etat,
- 145 000 € pour la Ville de Dieppe,
- 61 370 € pour Dieppe-Maritime (financement uniquement de l'Axe 3).

Pour l'axe 3, sur 2022, 12 projets présentés au Comité des Financeurs, 10 associations accompagnés, 12 actions financées par Dieppe-Maritime, 7 conventions pluriannuelles d'objectifs.

La cohésion sociale, la solidarité entre territoires et générations est l'objectif de l'intégration des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics des collectivités et des partenaires du territoire. Ces clauses contribuent à lutter contre la précarité et l'exclusion des personnes en difficulté d'insertion. Dieppe-Maritime pilote le suivi de ces clauses d'insertion mises en œuvre sur le territoire.

Rendre accessible le réseau de Transport Urbain et le patrimoine de l'Agglo

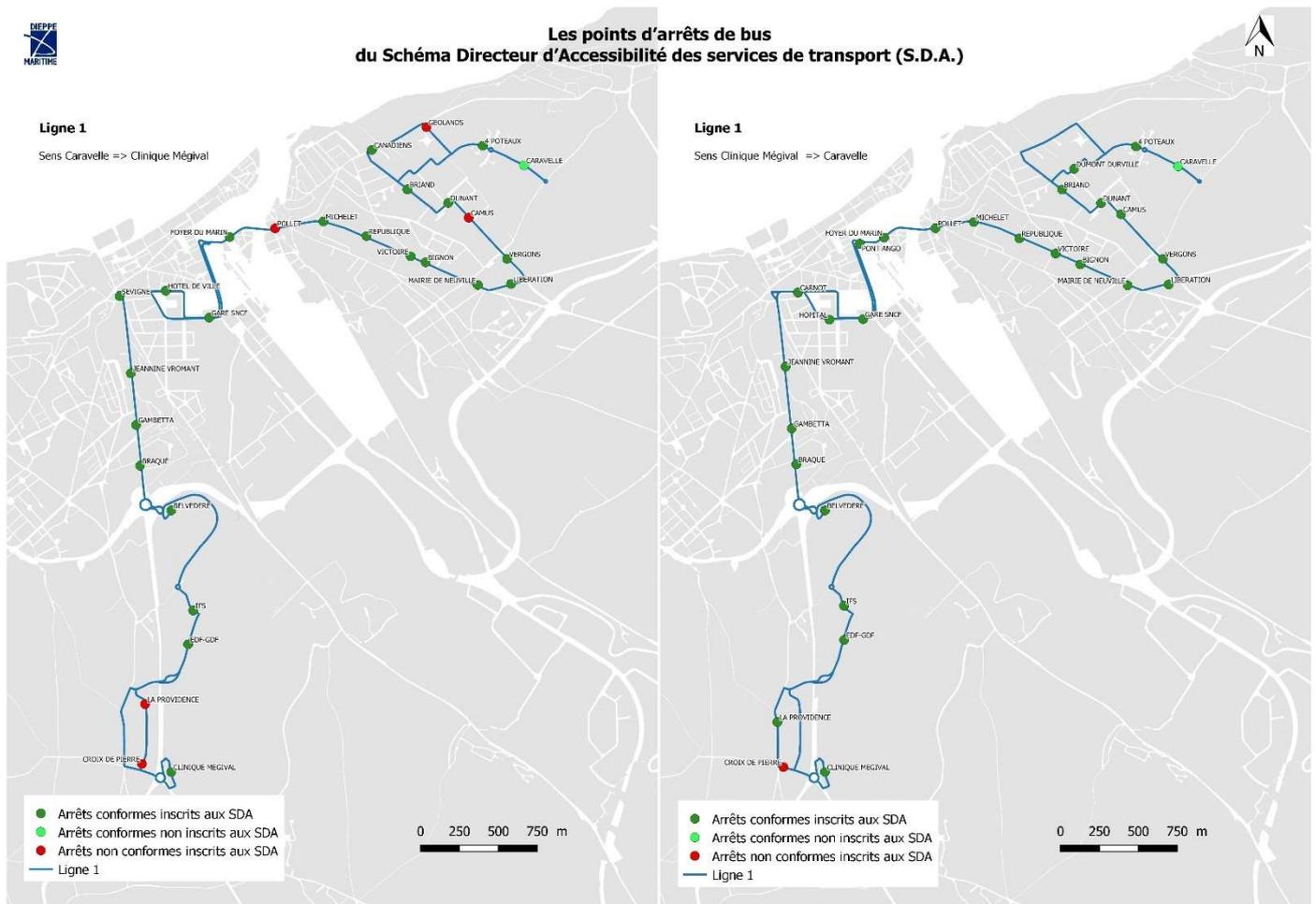
Dans les communes de plus de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Le Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-AD'AP) des services de transport de Dieppe-Maritime, élaboré et adopté le 15 décembre 2015, présente les points d'arrêts prioritaires, la programmation des travaux, l'estimation financière de la mise en accessibilité, le pourcentage de véhicules accessibles nécessaires, les modalités d'information des usagers et de formation des personnels.

Sur les années 2019-2022, 28 points d'arrêt ont été mis aux normes ou sont en cours d'achèvement, dont 26 inscrits au S.D.A.-A.d'A.P. En 2022, 1 point d'arrêt a été aménagé sur la ligne 2 dans le sens Bréquigny-Beausoleil :

Les point d'arrêts de bus de la ligne 1 identifié au Schéma Directeur d'Accessibilité



Le Conseiller Numérique arrive dans les communes de l'Agglomération

Ce dispositif phare du Plan de relance a pour ambition de rendre plus accessible un usage quotidien du numérique et de favoriser notamment l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi pour les publics fragilisés. Sur le territoire, le Conseiller Numérique a été recruté par Dieppe-Maritime et œuvre déjà au sein des communes.



En 2022, le conseiller numérique a accompagné 336 personnes pour un total d'accompagnement enregistré de 499. Il a également organisé 2 ateliers, touchant 18 personnes. Il a aussi traité 13 demandes personnelles.

D'une manière générale les demandes concernent :

- la prise en main du matériel pour 14%,
- la navigation internet pour 4.4%,
- l'écriture de courriels pour 5%,
- la gestion de contenus numériques pour 4%,
- les démarches en ligne pour 53 %,
- la santé pour 9 %,
- et diverses demandes pour 10.6%

Aujourd'hui le conseiller numérique intervient dans huit communes de l'agglomération soit :

- Saint-Aubin sur Scie,
- Varengueville sur Mer,
- Tourville sur Arques,
- Offranville (depuis juin 2022),
- Rouxmesnil-Bouteilles,
- Martin-Eglise,
- Sainte-Marguerite sur Mer
- Hautot sur Mer (depuis octobre 2022).

V. PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT

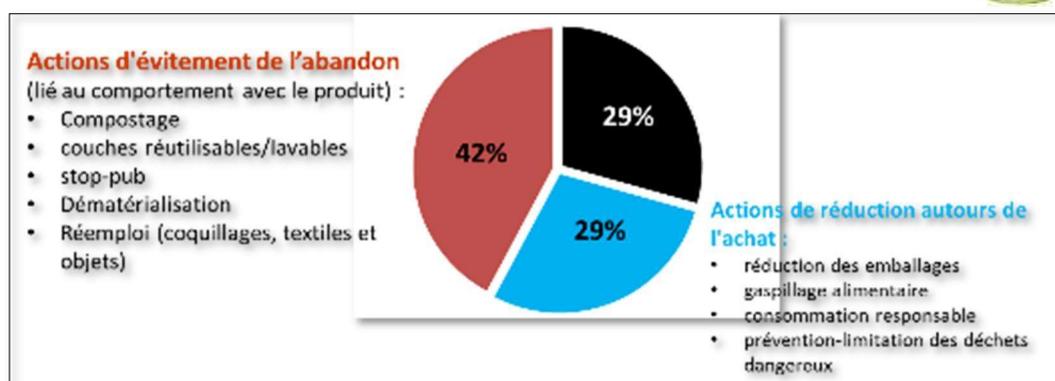
Un Plan Local pour la Prévention des déchets : mieux consommer, moins jeter

La mise en œuvre du PLPDMA est une obligation réglementaire (article L.514-15-1 du code de l'environnement).

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Dieppe-Maritime constitue l'échelon local dans la mise en œuvre des politiques publiques de prévention de déchets.

C'est lors du conseil communautaire du 25 juin 2019 que Dieppe-Maritime adopte son programme pour la période 2019 - 2024

Sur la base d'une caractérisation des ordures ménagères collectées, il a pu être identifié des gisements « d'évitement », c'est-à-dire des déchets devant être traité autrement qu'en ordures ménagères.



Les principaux gisements d'évitement sont :

- Les emballages (verre, plastique, papier, cartons) : 122,7 kg/hab./an, soit 19% du gisement total.
- Le gaspillage alimentaire, les restes alimentaires et produits de jardin : 165,6 kg/hab./an, soit 28% du gisement total.

A partir de ces constats, les 4 axes stratégiques suivants ont été définis par la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) décliné en 16 actions opérationnelles :

- 1-Réduire les produits de cuisine et de jardins,
- 2-Les leviers pour éco-consommer,
- 3-Réemployer, réutiliser, réparer,
- 4-Réduire les déchets de l'activité économique et touristique.

L'objectif est de réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 27 kg/an/hab.

Les Ambassadeurs du Tri du SMEDAR relaient également le message auprès des publics jeunes notamment avec de nombreuses interventions dans les écoles de Dieppe.



L'ambassadrice du Tri de Dieppe-Maritime, quant à elle, relaie le message des bons gestes de tri sur les 15 autres communes.

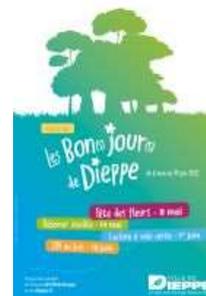
En 2022, les animations se sont poursuivies avec 4 ateliers « Jardin Autrement »,

A noter également, la poursuite de l'accompagnement du compostage collectif auprès de partenaires entreprises, associations, centre sociaux, ... afin de sensibiliser à la gestion des biodéchets. En 2022, l'Agglomération a lancé une étude pour proposer et généraliser des solutions de gestion de ces biodéchets à l'ensemble de la population.

Une population sensibilisée aux modes de productions et consommations responsables

Chaque année, au printemps et à l'automne, la ville de Dieppe en partenariat avec Dieppe-Maritime et les partenaires du territoire a proposé en 2022, 2 temps fort de sensibilisation autour des enjeux écologiques et énergétiques.

Les « Bons jours de Dieppe » : Pendant plus d'un mois, du 8 mai au 19 juin, il a été proposé des visites, des balades en marchant ou à vélo, des collectes et trashtags, des ateliers... Sans oublier l'événement phare, le marché aux fleurs qui s'est tenu au niveau de la place nationale et des voies piétonnes (8 mai).



« Croquez Dieppe » : Dans la continuité des Bon(s)jour(s), la Ville de Dieppe, Dieppe-Maritime et leurs partenaires, ont intégré aux rencontres de la biodiversité le nouveau festival "Croquez Dieppe", du 24 septembre au 2 octobre dix jours d'animations dédiées à la sensibilisation et à la protection du vivant sur les territoires des 16 communes de l'agglomération.

A cette occasion, Allain Bougrain-Dubourg, le président de la LPO France était présent samedi matin, 24 septembre, au château de Dieppe pour la signature d'un partenariat entre la LPO Normandie et l'agglomération de Dieppe.

Ce partenariat étalé sur trois ans se décline en plusieurs phases :

- réalisation d'inventaires naturalistes sur les 16 communes de la Communauté d'agglomération,
- des mesures d'aménagement et de gestion des territoires communaux pour la biodiversité,
- des actions de sensibilisation dans le cadre d'animations nature et la création de refuges nature LPO dans chaque commune

Ces trois semaines ont mis en avant, via des visites, des balades, des trashtags, des ateliers... des thèmes actuels, comme l'environnement, les circuits courts, l'écologie solidaire, la mobilité douce...

Le Label « Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises » (RSE)

En 2022, s'est poursuivie la déclinaison des plans d'actions des ZAE Euro Channel et Offranville dans la démarche de labellisation RSE proposée par la Région Normandie. Différentes actions ont été réalisées tel que :

- Le village de l'Économie Sociale et Solidaire (26/11/2023),
- L'éduc-tour avec les lycéens pour visiter et rencontrer les structures ESS du territoire,
- La structuration du réseau ESS avec des animations sous forme de petits déjeuners.

Trois volets et 12 aspects clés, ancrés dans la réalité des parcs d'activités :

- un volet social (bien-être au travail, inclusion, montée en compétence),
- un volet environnemental (transition énergétique, gestion des déchets, préservation de la biodiversité, ...)
- et un volet Gouvernance (concertation et dialogue, mobilité et accessibilité, transition numérique, ...),



A la clé, une meilleure organisation et visibilité des zones d'activités du territoire pour plus d'attractivité de nos entreprises.

Les structures de l'Économie Sociale et Solidaire : outil au service du développement local

Dieppe-Maritime s'investit dans le champ de l'économie sociale et solidaire et promeut ainsi une forme d'économie locale innovante et capable de concilier compétitivité et solidarité.

L'économie sociale et solidaire présente une grande diversité de projets et de réalisations. Néanmoins, elle se caractérise par la poursuite d'objectifs économiques tout en reposant sur un fondement de solidarité. Celui-ci peut tenir à la nature de l'activité, aux personnes employées, à la clientèle et au mode de fonctionnement, basé sur les principes de la démocratie et de la participation et du renforcement du bien commun.

Cinq critères la définissent :

1. La libre adhésion,
2. La lucrativité limitée,
3. La gestion démocratique et participative,
4. L'utilité collective ou utilité sociale du projet,
5. Et la mixité des financements entre ressources privées et publiques.

En 2022, 3 entreprises ont bénéficié de fonds de soutien de l'ESS :

- la coop d'Albâtre,
- la serre Citoyenne,
- le jardin des loups.

Dieppe-Maritime par l'intermédiaire du Fonds de Soutien à l'ESS a soutenu depuis 2012 plus d'une vingtaine de structures ESS représentant plus de 60 000 € d'aides attribuées.

Encourager le développement des filières locales de production et de consommation alimentaires et solidaires

L'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF) précise la notion de projets alimentaires territoriaux. Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1 sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique (Art. L. 111-2-2).

A l'initiative de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés.

Pour répondre aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Dieppe-Maritime souhaite lancer à l'échelle de son territoire un Plan Alimentaire territorial. Dans le cadre du Plan de relance, il s'agit de la mesure « Structurer les filières locales au travers des projets alimentaires territoriaux ». En 2022, un diagnostic interne a été réalisé qui sera partagé en 2023 avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Trois enjeux ont été identifiés :

- 1- Enjeux 1 - Favoriser le développement d'une alimentation durable et locale dans la restauration collective
- 2- Enjeux 2 - Rendre plus accessibles les produits locaux aux habitants (visibilité, circuits courts, travail sur le foncier, travail à l'installation de production maraichères,
- 3- Enjeux 3 - Lutter contre la précarité alimentaire

Différents ateliers devraient avoir lieu à partir de mai 2023 pour définir des actions court, moyen et long terme,

- o GT1 - La restauration collective - Demande
- o GT2 - Le foncier au niveau de l'Offre
- o GT3 - La précarité alimentaire - Demande
- o GT4 - La structuration de l'Offre et de la Demande
- o GT5- Animation, Sensibilisation, Formation

La loi EGALIM précise quelques objectifs qui intéressent la réalisation d'un PAT :

- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous
50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022
- Intensification de la lutte contre le gaspillage alimentaire, avec la possibilité étendue à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire de faire des dons alimentaires
- Interdiction des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique en restauration collective des collectivités locales en 2025

Vers le Label « Économie Circulaire » en partenariat avec l'ADEME

L'ADEME et ses partenaires proposent aux collectivités un référentiel permettant un état des lieux rapide de leur politique territoriale pour une économie circulaire. Il permet d'identifier des actions pour s'engager davantage et renforcer un plan d'action et une politique d'économie circulaire.



Ce programme a pour but, à travers une démarche d'amélioration continue, d'aider concrètement chaque collectivité dotée a minima d'une compétence déchets à :

- Faire un état des lieux de la politique économie circulaire ;
- Définir une stratégie d'actions ;
- Suivre et évaluer la performance globale de la politique territoriale économie circulaire.

En 2021, Dieppe-Maritime a poursuivi l'accompagnement proposé par l'ADEME.

En 2022, les élus et services de l'Agglomération ont été mobilisés pour partager un état des lieux des actions déjà menées et définir une stratégie de développement de l'Économie Circulaire au sein des compétences de la collectivité.

Pour mener à bien ce projet, l'Agglomération est accompagnée par Seine Maritime Attractivité afin d'appuyer le diagnostic et l'animation.

VI. IMPLIQUER ET MOBILISER LES ELUS, LES SERVICES ET LE TERRITOIRE AUTOUR DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Une gouvernance partagée et transversale

Le conseil communautaire est l'instance délibérante de la communauté d'agglomération, composée des représentants des communes, élus dans le cadre des élections municipales, sur la base de liste avec représentants communautaires « fléchés ». Le conseil communautaire s'est réuni à 5 reprises en 2022 et a adopté 215 délibérations. Par ailleurs 176 décisions ont été visées par le président, et 256 conventions passées avec des tiers.

Afin de statuer sur les affaires courantes, le bureau communautaire, émanation du conseil communautaire, a reçu délégation de celui-ci. Il est composé de 16 membres et s'est réuni en 2020 à 5 reprises.

Dans le but d'associer plus précisément les élus communautaires et les élus communaux sur des politiques publiques spécifiques, 3 commissions transversales, composées de 25 membres, ont été instaurées en 2020 :

- Transition Ecologique, Numérique et Solidaire,
- Attractivité du territoire,
- Qualité de Vie

Elles se réunissent autant que de besoin pour réfléchir sur les actions, émettre des avis, assurer la remontée d'informations depuis les communes vers les instances politiques, techniques et administratives de l'agglomération.

Afin d'assurer une communication et une association étroite des exécutifs municipaux sur les questions stratégiques du territoire dans le cadre des compétences de la communauté d'agglomération, une Conférence des Maires se réunit régulièrement.

A noter que l'Agglo a instauré le vote électronique mettant fin au bulletin papier et la dématérialisation des actes transmis au Contrôle de légalité.

Le Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE)

Le 28 juin 2021, Pierre-André Durand, préfet de Région et Patrick Boulier, président de Dieppe-Maritime ont signé le premier contrat de relance et de transition écologique de Seine-Maritime. Le 15 décembre 2022 a été signé l'avenant n° 1 rajoutant 8 opérations nouvelles accompagnées par l'Etat dans le cadre du CRTE. En tout ce ne sont donc pas moins de 28 opérations accompagnées.



Ces opérations qui visent principalement à améliorer l'efficacité énergétique de bâtiments publics, leur accessibilité, ainsi que l'acquisition d'outils numériques représentent une somme de 9 360 000 € HT accompagnés à 38%, par des aides de l'état. A ce jour, 46 % des actions sont réalisées, 29% sont en cours, 18% sont à l'étude et 7 % ne sont pas commencées.

Intégrer le développement Durable au sein du fonctionnement de la collectivité

Une gestion durable du patrimoine

La gestion des bâtiments de la Communauté d'agglomération est assurée par le biais de contrats d'entretien et de fourniture d'énergie. A noter également, l'intégration des critères de développement durable dans l'ensemble des marchés publics de la collectivité dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour réduire les sommes importantes engagées en électricité/éclairage public au titre de ses voiries d'intérêt communautaire un travail de fonds a été engagé par la Direction du Patrimoine sur le relamping LED de l'ensemble de l'éclairage public en partenariat avec le Syndicat d'Énergie de Seine-Maritime (SDE 76). - 2 à 3 rues/ an.

De même sur l'ensemble des bâtiments de la collectivité, quand s'avère la nécessité de changer l'éclairage est-il procédé à un remplacement par des luminaires à leds.

Dans le cadre du renouvellement du marché de chauffage intervenu fin 2021 le changement de l'ensemble des régulateurs de chauffage a été réalisé pour permettre une gestion optimisée de organes de production et de distribution du chauffage. Au service de la collecte des ordures ménagères, en 2022 a également été installée une pompe à chaleur pour chauffer les locaux.

Un Schéma Directeur Immobilier est en cours de réalisation et permettra de bénéficier d'un outil de gestion et d'aide à la décision sur la gestion du patrimoine de l'Agglomération.

Une Commande publique intégrant les critères du Développement Durable

Les règles internes qui fondent la stratégie d'achats de la Communauté d'agglomération reposent, dans le cadre fixé par la Loi, sur le souci de concilier la sécurité juridique et l'efficacité économique de la commande, en s'appuyant sur les principes de liberté d'accès aux marchés publics, d'égalité de traitement des candidats, et de contrôle de l'usage des deniers publics : publicité des offres, mise en concurrence des candidats, transparence des analyses et des choix, contrôles externes...

La généralisation de l'information et des échanges numériques, la dématérialisation de la publicité et de la consultation, le téléchargement des dossiers par les entreprises, la télétransmission des candidatures et des offres permettent également de réduire l'impact des actions menées.

A noter la création d'une Charte de la Commande Publique Responsable en cours de réalisation dans le cadre de la démarche du Label « Territoire engagé pour la Transition Ecologique », anciennement CITERGIE.

Une flotte de véhicule en transition

En 2022, les vignettes de qualité de l'air des véhicules de Dieppe-Maritime ont été commandées. La collectivité possède donc aujourd'hui (hors BOM) :

- 4 véhicules de critère 3,
- 7 véhicules de critère 2,
- 8 véhicules de critère 1,
- 3 véhicules électriques.

A terme, l'objectif est de supprimer les véhicules en critère 3.

Par ailleurs, le service n'achète plus de véhicules diesel, et choisit la motorisation en fonction de l'usage du véhicule.

Gestion des ressources humaines et développement de l'emploi

L'application des principes de développement durable dans la gestion des ressources humaines s'illustre de différentes manières et concerne les 150 agents de la Communauté d'agglomération.

Les actions des agents de la collectivité portent également sur les habitudes au travail : consommation de papier, gobelets réutilisables, diminution de la taille de l'adresse lors des mails...

La réponse de la collectivité à l'épanouissement des agents comporte plusieurs volets :

- Prolongation expérimentation du Télétravail et élargissement à l'ensemble des agents « concernés » dans le cadre de la crise sanitaire,
- Incitation au covoiturage et à l'utilisation des véhicules de service dans le cadre des déplacements pour formation,
- Déplacements inter-sites en vélo électrique, par l'assistant de prévention,
- Enquête envers les agents de Dieppe-Maritime pour les inciter à la marche à pied,
- Groupes de travail pour mise à jour règlement intérieur du personnel et pour rédaction du DUERP (risques métiers et bâtiments) avec élaboration d'un plan d'action et mises en place de mesures correctives dès que possible et sans attendre l'achèvement des documents (passage en CC de mars 2021),
- Formation en visio : installation hôtel d'agglo d'une salle de formation multi PC
- Dématérialisation : bulletin de paye, congés, ...
- Dotation de l'ensemble de l'équipe RH d'un 2ème écran pour limiter les impressions
- Convention de location de masques en tissu avec l'APEI
- Handicap : déclaration au FIPHP du nombre d'agents en situation de handicap + frais prestations spécifiques



Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime
4 boulevard du Générale DE GAULLE
76 200 DIEPPE
02 32 90 20 25

